



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTY-FIRST YEAR

1295 th MEETING: 3 AUGUST 1966
ème SÉANCE: 3 AOÛT 1966

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1295)	1
Adoption of the agenda	1
The Palestine question:	
(a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);	
(b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1295)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Palestine:	
a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);	
b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423)	1

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

* * *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND NINETY-FIFTH MEETING
Held in New York, on Wednesday, 3 August 1966, at 11 a.m.

MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le mercredi 3 août 1966, à 11 heures.

President: Mr. Apollo K. KIRONDE (Uganda).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1295)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:
 - (a) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
 - (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

The Palestine question:

- (g) Letter dated 21 July 1966 from the Permanent Representative of Syria to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7419);
- (b) Letter dated 22 July 1966 from the Permanent Representative of Israel to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7423)

1. The PRESIDENT: In accordance with the Council's previous decision, I invite the representatives of Syria, Israel and Iraq to take seats at the Council table in order to participate, without vote, in our discussion.

At the invitation of the President, Mr. G.J. Tomeh (Syria), Mr. M. Comay (Israel) and Mr. K. Khalaf (Iraq) took places at the Council table.

2. The PRESIDENT: I call first upon the representative of Bulgaria, who has expressed a desire to make a statement in explanation of vote before the vote is taken.

3. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): The Security Council is about to vote on the item introduced by the letter from the representative of Syria [S/7419], which is sub-item (a) of the Council's agenda item, "The Palestine question". Conse-

Président: M. Apollo K. KIRONDE (Ouganda).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1295)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine:
 - a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
 - b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Palestine:

- a) Lettre, en date du 21 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7419);
- b) Lettre, en date du 22 juillet 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7423)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision antérieure du Conseil, j'invite les représentants de la Syrie, d'Israël et d'Irak à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à nos débats.

Sur l'invitation du Président, M. G. J. Tomeh (Syrie), M. M. Comay (Israël) et M. K. Khalaf (Irak) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne tout d'abord la parole au représentant de la Bulgarie, qui a exprimé le désir d'expliquer son vote avant le scrutin.

3. M. TARABANOV (Bulgarie): Le Conseil de sécurité se prépare à voter sur le point a de la question à son ordre du jour, "Question de Palestine", point introduit dans la lettre du représentant de la Syrie [S/7419]. Il est donc nécessaire, pour les membres

quently, members of the Council now have to make a final assessment of the various facts, documents and arguments presented to the Council and give their opinion.

4. Having carefully considered the various documents submitted in the course of the debate, the letters from the representatives of Syria and Israel and the statements made in the Council, the delegation of the People's Republic of Bulgaria is of the opinion that the attack launched on 14 July 1966, on the orders of the Government of Israel, against the border area of Syria constitutes an aggravated, organized and pre-meditated act of aggression.

5. This act of aggression by Israel against Syria has been condemned in the statements of the great majority of delegations who have spoken here, and not a single member of the Security Council has dared to support it or to condone it directly. Some delegations, however, have tried to minimize the responsibility of the Government of Israel for this act of aggression, to find motives for it and thereby to excuse and even to justify a criminal action of the Israel Air Force against the territory of Syria.

6. I should now like to express the views of my delegation on the draft resolution submitted by Jordan and Mali [S/7437]. The draft, in our view, is actually a bare minimum. As was explained by the representatives of Mali and Jordan when introducing the draft, they have used in it expressions and language adopted by the Council in the past which take into account the views expressed and which therefore could be given unanimous support. We are at a loss to understand why this procedure fails to meet the requirements of certain delegations, including the Netherlands delegation, whose representative said at the 1293rd meeting, that "the joint draft resolution presented on 29 July by the delegations of Jordan and Mali does not correspond to the prerequisites for the solution of the present discord".

7. What is it that is unacceptable in the draft resolution? And why? The first operative paragraph of the draft resolution condemns the aggressor who has violated the General Armistice Agreement between Israel and Syria. Next, it deplores the losses, the human and other losses. It goes on to reaffirm earlier resolutions adopted by the Council on similar occasions and to remind Israel that in the past the Council has condemned similar actions on Israel's part; it calls on Israel to comply with its obligations under the Charter of the United Nations. Finally, the draft resolution calls on the Governments of Israel and Syria to cooperate with the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in all steps necessary for reactivating the Mixed Armistice Commission and for making full use of the Mixed Armistice machinery.

8. The position taken by certain Western countries is aimed at preventing the adoption of a draft resolution condemning the flagrant aggression committed against Syria. If that were to be the outcome of the Security

du Conseil, de faire une évaluation définitive des différents faits, documents et arguments présentés, et d'exprimer leur opinion.

4. La délégation de la République populaire de Bulgarie, après avoir étudié soigneusement les différents documents soumis au cours de la discussion, les lettres des représentants de la Syrie et d'Israël et les interventions faites, considère que l'attaque entreprise sur l'ordre du Gouvernement d'Israël le 14 juillet 1966 contre la région frontalière de la Syrie constitue un acte d'agression qualifié, préparé et prémedité.

5. Cet acte agressif d'Israël contre la Syrie a été condamné par la grande majorité des délégations qui ont pris la parole; pas un seul membre du Conseil de sécurité n'a osé s'y rallier ou l'excuser d'une manière directe. Un certain nombre de délégations ont cependant essayé de minimiser la responsabilité du Gouvernement israélien concernant cet acte d'agression, d'en chercher les motifs et, ainsi, d'excuser et même de justifier l'action criminelle des forces aériennes israéliennes contre le territoire de la Syrie.

6. Aujourd'hui, je voudrais exprimer l'opinion de notre délégation au sujet du projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali [S/7437]. Ce texte nous paraît être en réalité un projet minimum. Comme l'ont dit le représentant du Mali, puis le représentant de la Jordanie, en présentant leur projet, ils y ont introduit des expressions et des formules adoptées par le Conseil dans le passé, qui prennent en considération les positions exprimées et pourraient jouir ici d'un appui unanime. Nous ne comprenons pas pourquoi cette manière de procéder ne satisfait pas aux exigences de certaines délégations, entre autres celle des Pays-Bas, dont le représentant a déclaré en effet à la 1293ème séance: "... le projet de résolution présenté le 29 juillet par la Jordanie et le Mali ne contient pas les éléments essentiels qui permettraient d'aboutir à la solution du différend actuel".

7. Qu'y a-t-il dans ce projet de résolution qui ne soit pas acceptable? Et pourquoi? Le projet de résolution, dans son premier paragraphe, condamne l'agresseur qui a violé la Convention d'armistice général entre Israël et la Syrie. Ensuite, il déplore les pertes de vies humaines et autres pertes. Puis il réaffirme les résolutions précédentes votées par le Conseil en de semblables occasions, après quoi il rappelle à Israël que, dans le passé, le Conseil a également condamné de pareils actes de la part de ce pays et il demande à Israël de respecter les obligations découlant de la Charte des Nations Unies. En conclusion, le projet de résolution invite les gouvernements israéliens et syriens à coopérer avec le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) afin de prendre toutes mesures pour remettre en activité la Commission mixte d'armistice et pour tirer pleinement parti des rouages mixtes d'armistice.

8. Or, la position de certains pays occidentaux tend à empêcher l'adoption d'un projet de résolution condamnant l'agression flagrante commise contre la Syrie. Si l'examen de cette question par le Conseil

Council's consideration of this item it could—indeed, it certainly would—have disastrous consequences for peace in the area and, we are convinced, in the whole world. Such an outcome would encourage those who have instigated and continue to instigate invasion and aggression, those who try to promote and introduce as an accepted doctrine in international relations the so-called "theory of reprisals". Let us not forget that for a very long time now the United States of America has been invoking this "theory" to invade other countries, particularly Viet-Nam, a country which is fighting for its national liberation. It is using this "theory of reprisals" to bomb towns and densely populated areas and to perpetrate acts of extermination without distinction and discrimination against those who fight for their country's freedom and against women, children and old people. Today again the newspapers are full of news of the "reprisals" that the United States is employing against the civilian population of Viet-Nam, including the bombing of Haiphong for the third time in a very short space of time. These barbarous acts are presented here and to the public at large as an expression of the desire for peace of certain circles in the United States. In replying to a remark made by the Soviet Union representative, the United States representative, at the 1293rd meeting, did not deny "the barbarous war of American imperialism in South-East Asia" but merely stressed that his country was trying to make sure "that no possible chance for peace in Viet-Nam was missed".

9. This must be some doctrine of "peace by extermination" developed by the spokesman of the imperialist circles of the United States. The Romans bequeathed a maxim to mankind: "Si vis pacem para bellum." Certain United States circles would like to give mankind another maxim: "If you wish peace, seek it by war and by the extermination of the civilian population."

10. Israel, too, had used this doctrine of reprisals—which some people would like to see adopted and established—in order to bomb construction sites intended to improve the lot of the Arab population of this part of Syria, in which some Palestinians expelled from their homes by the Israel authorities have found temporary refuge. However, those who do not conform must be reminded that the Charter of the United Nations forbids any act of retaliation in international relations. But, in the present instance as in the case of the United States aggression in Viet-Nam, we are faced not with reprisals—and that point has not been adequately stressed—but with aggression pure and simple. The Israel authorities attacked Syria solely on the basis of their own allegations and without a shadow of proof implicating Syria or indicating Syria's responsibility. The United States imperialists, for their part, started and are continuing to expand their aggression against the Viet-Namese people solely because it wishes to become and remain its own master. According to the United States imperialists, such an aspiration—to be master of one's fate, as the people of Viet-Nam wishes to be—is an attitude which calls for reprisals.

de sécurité connaissait un tel dénouement, cela pourrait avoir, cela aurait certainement, des conséquences néfastes pour la paix dans la région et, nous en sommes persuadés, dans le monde entier. Ce dénouement serait de nature à encourager ceux qui ont provoqué et continuent de provoquer l'invasion et l'agression, ceux qui essaient de promouvoir et d'introduire la prétendue théorie des "mesures de représailles" en tant que doctrine établie dans les relations internationales. Rappelons que les Etats-Unis d'Amérique s'en servent déjà depuis fort longtemps pour envahir d'autres pays, en particulier le Viet-Nam, c'est-à-dire un pays qui lutte pour sa libération nationale. Utilisant cette théorie des représailles, ils bombardent les villes et les régions les plus peuplées et se livrent à des actes d'extermination sans distinction et discrimination contre les combattants pour la liberté de leur pays ainsi que contre les femmes, les enfants et les vieillards. Aujourd'hui encore, les journaux sont pleins de nouvelles sur les prétendues "mesures de représailles" qu'appliquent les Etats-Unis d'Amérique contre la population civile du Viet-Nam, entre autres le bombardement de la ville de Haiphong, pour la troisième fois, en peu de temps. Ces actes de barbarie sont présentés ici et sont présentés au public comme l'expression de la volonté de certains milieux des Etats-Unis de rechercher la paix. A la 1293ème séance, dans sa réponse à une remarque du représentant de l'Union soviétique, le représentant des Etats-Unis n'a pas nié "la guerre sauvage que l'imperialisme américain mène en Asie du Sud-Est; il a seulement souligné que son pays cherche à s'assurer "de ne laisser échapper aucune chance de rétablir la paix au Viet-Nam".

9. Telle est, sans aucun doute, la doctrine de la "paix par l'extermination" développée par le porte-parole des milieux impérialistes américains. Les Romains ont laissé à l'humanité une maxime: "Si vis pacem, para bellum." Certains milieux des Etats-Unis voudraient doter l'humanité d'une autre maxime: "Si tu veux la paix, recherche-la par la guerre et par l'extermination de la population civile."

10. Israël aussi s'est servi de cette doctrine des représailles, que l'on prétend adopter et implanter, pour bombarder des chantiers de construction destinés à améliorer le sort de la population arabe de cette région de la Syrie dans laquelle certains Palestiniens expulsés de leurs foyers par les autorités israéliennes ont trouvé un refuge provisoire. Il est cependant nécessaire de rappeler à ceux qui ne s'y conforment pas que la Charte des Nations Unies exclut toute mesure de représailles dans les relations internationales. D'ailleurs, dans le cas présent comme dans celui de l'agression américaine au Viet-Nam, il ne s'agit même pas de mesures de représailles — et ceci n'a pas été suffisamment souligné — mais d'agression pure et simple. Les autorités israéliennes ont, quant à elles, déclenché l'attaque contre la Syrie en s'appuyant sur leurs propres allégations, sans l'ombre d'une preuve impliquant ou indiquant une responsabilité de la Syrie. De leur côté, les impérialistes américains ont déclenché et continuent de développer leur agression contre le peuple du Viet-Nam pour la seule raison que celui-ci voudrait devenir maître chez soi et le rester. Selon les impérialistes américains, cette prétention d'être maître de ses

11. If the members of the Security Council refuse to take the only right decision, which is to condemn Israel's aggressive action against Syria, the consequences for international peace and security may be disastrous. Such an attitude might be interpreted as an invitation to further acts of reprisal. All the Members of the United Nations, particularly the small States which look hopefully towards our Organization and ask it to adopt measures to promote international peace and security, should ponder the situation that would be created in the world by such a refusal to act on the part of certain members of the Council and consequently the Council itself.

12. The Security Council was not established to serve as a cover for the aggressive acts of certain States. It was established in order to help preserve peace and ensure security in the world. We have before us a definite case proved by the reports of the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization, to which frequent reference has been made here. Therefore, as members of the Security Council, we have a duty to take a clear-cut decision, the decision which world opinion expects of us

13. The Bulgarian delegation will vote for the joint draft resolution of Jordan and Mali.

14. Mr. QUIJANO (Argentina) (translated from Spanish): Now that this debate is drawing to a close, the Argentine delegation wishes to state its position concerning the draft resolution now under consideration and give its views on the attitude to be adopted by the Security Council towards the complaints which led to this meeting.

15. In our statement at the 1292nd meeting we presented the general comments of the Argentine Government; this statement will therefore be brief and confined to a few points which we believe ought to be emphasized.

16. The Argentine delegation could, on the basis of its earlier statement, simply vote on the draft resolution sponsored by the delegations of Jordan and Mali, but the draft resolution clearly has not received enough support to enable the Council to solve the question now under consideration on the basis of this text, since the amendments which would be required for it to gain wider acceptance, including our own, would mean revising most of its operative paragraphs.

17. In the circumstances, I believe that, as members of the Security Council, we have an obligation to put forward some suggestions which, in our view, reflect the area in which agreement may be possible. I think we may venture to say that from this long week of debate certain ideas have emerged; these ideas were mentioned in one form or another by all the member

destinées, comme le souhaite le peuple du Viet-Nam, est une attitude contre laquelle il convient d'appliquer des mesures de représailles.

11. Si les membres du Conseil de sécurité se refusent à prendre la décision qui s'impose de condamner l'action agressive d'Israël contre la Syrie, cela peut avoir des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales. Une telle attitude pourrait être interprétée comme une incitation à des actes et mesures de représailles dans l'avenir également. Tous les Membres des Nations Unies, en particulier les petits Etats qui se tournent avec espoir vers notre organisation et lui demandent de prendre des mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, doivent longuement méditer sur la situation qu'un tel refus d'agir de la part de certains membres du Conseil — et, par là même, du Conseil en personne — créerait dans le monde.

12. Le Conseil de sécurité n'a pas été créé pour servir de couvert aux actions agressives de certains Etats; il a été créé aux fins de contribuer à préserver la paix et à assurer la sécurité dans le monde. Nous sommes saisis ici d'un cas concret, prouvé par les rapports du Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies, qui ont été évoqués ici en de nombreuses occasions. Nous avons donc, en tant que membres du Conseil de sécurité, l'obligation de prendre une décision claire, la décision que l'opinion publique mondiale attend de nous.

13. La délégation de la Bulgarie votera donc pour le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali.

14. M. QUIJANO (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Comme nous sommes proches de la fin du débat, ma délégation souhaite préciser sa position concernant le projet de résolution soumis à notre examen et faire quelques suggestions en ce qui concerne l'attitude que le Conseil de sécurité pourrait adopter vis-à-vis des accusations qui sont à l'origine de cette convocation.

15. La déclaration de la délégation argentine au cours de la 1292ème séance contenait des observations d'ordre général, ce qui me permettra de limiter la présente intervention et de m'en tenir à quelques points qui, à mon avis, doivent être mis en évidence.

16. La délégation argentine pourrait se contenter de voter sur le projet de résolution soumis par la Jordanie et le Mali sur la base de ses déclarations antérieures, mais il est évident que ce projet de résolution n'a pas obtenu l'appui nécessaire qui permettrait au Conseil de trouver une solution à la question que nous examinons en se fondant sur ce texte; en effet, les amendements qui rendraient ce projet de résolution plus acceptable, et qui notamment lui vaudraient l'appui de ma délégation, entraîneraient la modification de la plus grande partie de son dispositif.

17. Dans ces conditions, nous nous sentons obligés en tant que membres du Conseil de sécurité de faire quelques suggestions qui délimitent, à notre avis, le domaine dans lequel il serait possible d'arriver à un accord. Au cours de cette longue semaine de délibérations, il s'est dégagé certaines idées, qui ont été mentionnées sous une forme ou une autre par toutes

delegations of the Council and they should be carefully noted and weighed by the parties to the dispute.

18. First, there is the Council's obvious concern over the incidents and loss of life, all of which has helped to aggravate the existing tensions in the region.

19. Secondly, it is in the interest of the parties and it is the wish of the other Members of the United Nations that acts of aggression should be avoided, that the parties should refrain from acts of provocation, and that the terms of the General Armistice Agreement should be strictly respected.

20. Thirdly, it is the general consensus that armed retaliation, which is an act of aggression, cannot be accepted as the right of any State.

21. Fourthly, as operative paragraph 6 of the draft resolution states, the Governments of Syria and Israel must co-operate with the Chief of Staff of the United Nations Truce Supervision Organization in carrying out his responsibilities under the General Armistice Agreement and the pertinent resolutions of the Security Council and they must promptly take all steps necessary for reactivating the Mixed Armistice Commission and for making full use of its machinery.

22. Finally, the Council might give its support to the efforts being made by General Odd Bull, on which the Secretary-General, in his note, has already reported to the Council [S/7434].

23. Some delegations may wish to emphasize one aspect and play down another but, in our view, which we have striven to make objective and conciliatory, the ideas which I have just expressed have received solid support in the Council and I hope that the parties will take them into consideration.

24. Mr. MATSUI (Japan): My delegation has followed very carefully the thorough discussion of this matter which has taken place in the Council during the past week, and I should now like to make the following statement in explanation of our vote.

25. The bombing attack by the Israel Air Force on 14 July, in the view of my delegation, was carried out in flagrant disregard of Security Council resolutions previously adopted in similar cases and of the whole spirit and intent of United Nations objectives in the Near East. Therefore, we cannot but deplore that action. We must also regret the occurrence of other incidents that upset the peace of the area.

26. However, no matter by whom such incidents may have been committed, who might have been responsible for them, or how provocative they may have been, it is clear that even in such circumstances a peaceful solution rather than a resort to punitive response is to be sought.

27. In our view, therefore, the Israel Government should have more fully explored and persisted in

les délégations représentées au Conseil, que les parties intéressées devraient écouter et examiner avec soin.

18. Premièrement, la préoccupation du Conseil devant les événements et les pertes de vies qui ont contribué à aggraver les tensions existantes dans la région est évidente.

19. Deuxièmement, dans l'intérêt des parties, mais aussi conformément au vœu des Membres de l'Organisation des Nations Unies, il faut éviter les actes d'agression, il faut que les deux parties cessent les provocations et qu'elles respectent strictement les dispositions de la Convention d'armistice général.

20. Troisièmement, l'accord est général pour considérer les représailles armées, qui constituent des actes d'agression, comme inadmissibles de la part d'un Etat quel qu'il soit.

21. Quatrièmement, il convient, conformément au paragraphe 6 du projet de résolution que le Gouvernement syrien et le Gouvernement israélien coopèrent avec le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine pour que celui-ci puisse s'acquitter des responsabilités que lui imposent la Convention d'armistice général et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et qu'ils prennent sans retard toutes les mesures nécessaires pour remettre en activité la Commission mixte d'armistice et pour tirer pleinement parti de ses services.

22. En dernier lieu, le Conseil pourrait donner son appui aux efforts actuels du général Odd Bull et aux autres efforts indiqués par le Secrétaire général dans sa note [S/7434].

23. Certaines délégations souhaiteront peut-être souligner certains aspects ou atténuer certains autres, mais, à mon avis, qui se veut objectif et conciliaire, les idées que je viens d'exposer réunissent un appui solide au Conseil et j'espère que les parties intéressées en tiendront compte.

24. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention les débats approfondis qui ont eu lieu au Conseil la semaine passée sur cette question, et j'aimerais faire maintenant la déclaration suivante pour expliquer notre vote.

25. Le bombardement exécuté par l'armée de l'air israélienne, le 14 juillet, a eu lieu, selon ma délégation, au mépris flagrant des résolutions que le Conseil de sécurité a antérieurement adoptées en de semblables occasions, ainsi que de l'esprit général et des intentions présidant aux objectifs des Nations Unies dans le Proche-Orient. C'est pourquoi nous ne pouvons que déplorer cette action. Il nous faut également regretter que soient survenus d'autres incidents qui troublent la paix de cette région.

26. Peu importe, toutefois, de savoir par qui ces incidents ont pu être commis, quels peuvent en être les responsables, ou le degré de provocation qu'ils pouvaient revêtir: il est évident que, même compte tenu de ces circonstances, il faut rechercher une solution pacifique au lieu de répliquer par une action punitive.

27. C'est pourquoi, à notre avis, le Gouvernement israélien aurait dû mieux sonder le terrain et montrer

seeking a negotiated settlement, particularly through the activities of the United Nations Truce Supervision Organization and its Chief of Staff, without resorting to action by its Air Force. We note, on the other hand, that the Syrian Arab Republic, exercising self-restraint, refrained from resorting in turn to retaliatory measures which might have greatly aggravated the situation and that its Government brought this case to the Security Council.

28. The draft resolution submitted by Jordan and Mali in its operative paragraph 6, properly recognizes the importance of the role of the Chief of Staff by emphasizing the necessity of co-operation with him as he carries out his duties under the General Armistice Agreement and pertinent resolutions of the Council. We naturally favour this point, having stated in our intervention at the 1292nd meeting our full appreciation and endorsement of the steps taken by him thus far and our view that the Council should encourage him to continue his efforts. Operative paragraph 6 also urges reactivation of the Mixed Armistice Commission and full use of the mixed armistice machinery, points with which we are also in agreement.

29. But, on the other hand, considering the draft resolution as a whole, it may be said that it does not seem to take sufficiently into account the related aspects of the situation. Furthermore, and even more important, we fail to discover in the draft resolution sufficient evidence of constructive and positive elements that would help the parties concerned to get at the deep roots of their bitter differences and achieve a truly lasting solution of this long disputed problem.

30. It is possible, Mr. President, as you said at the 1294th meeting in your capacity as the representative of Uganda, that it may be necessary "to set up as a matter of urgency the necessary machinery with sufficient competence and capability to go to the root cause of the problem"—that is to say—"the multifarious political and other issues that bedevil the Arab-Israel relationship".

31. Having such considerations in mind, my delegation will abstain in the voting.

32. Mr. SEYDOUX (France) (translated from French): My delegation has listened very attentively to the statements of the representatives of Syria, Israel and Iraq, and also to the observations of the members of the Council, concerning the incidents of 13 and 14 July 1966. I am bound to say that the statements have not revealed any really new facts; nor, unfortunately, have they indicated any prospects of an improvement.

33. In my intervention at the 1291st meeting, I tried to define the spirit in which the French delegation viewed the situation at the Syrian-Israel frontier following the events which are now engaging our attention and the gravity of which must not be underestimated. Nothing that has been said in the course of this debate impels me to modify the remarks and comments I made to the Council concerning actions which, as I pointed out, are quite different in nature and in scope.

plus d'opiniâtreté dans la recherche d'un règlement négocié, notamment par l'intermédiaire de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et de son chef d'état-major, sans faire intervenir ses forces aériennes. Nous notons, d'autre part, que la République arabe syrienne, agissant avec retenue, s'est abstenu d'en venir à son tour à des mesures de représailles susceptibles d'aggraver considérablement la situation, et que son gouvernement a soumis l'affaire au Conseil de sécurité.

28. Le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali reconnaît au paragraphe 6 de son dispositif l'importance du rôle dévolu au Chef d'état-major, en soulignant la nécessité de collaborer avec lui dans l'accomplissement des tâches que lui attribuent la Convention d'armistice général et les résolutions pertinentes du Conseil. Ce point a naturellement notre faveur, puisque nous avons dit à la 1292ème séance combien nous apprécions et approuvions les mesures prises jusqu'ici par lui, et qu'à notre avis le Conseil devrait l'encourager à poursuivre ses efforts. Le paragraphe 6 demande d'autre part instamment qu'on redonne vie à la Commission mixte d'armistice et qu'on utilise au maximum le mécanisme mixte d'armistice, ce qui a également notre accord.

29. D'autre part, lorsqu'on considère le projet de résolution dans son ensemble, on peut dire qu'il ne semble pas tenir suffisamment compte des aspects connexes de la situation. En outre, ce qui est plus important encore, on n'arrive pas à découvrir dans le projet de résolution des indications suffisantes de la présence d'éléments constructifs et positifs pouvant aider les parties intéressées à aller au fond de leurs graves différends et à résoudre enfin d'une façon vraiment durable ce problème depuis longtemps débattu.

30. Il se peut, Monsieur le Président, comme vous l'avez dit à la 1294ème séance, en votre qualité de représentant de l'Ouganda, qu'il soit nécessaire "de constituer d'urgence le mécanisme nécessaire, doté de la compétence et des possibilités qui permettraient d'aller jusqu'à la racine de ce problème" — c'est-à-dire — "des multiples questions politiques et autres qui enveniment les relations israélo-arabes".

31. En considération de ce qui précède, lors du vote, ma délégation s'abstiendra.

32. M. SEYDOUX (France): Ma délégation a écouté avec beaucoup d'attention les déclarations des représentants de la Syrie, d'Israël et de l'Irak, ainsi que les interventions des membres du Conseil concernant les incidents des 13 et 14 juillet 1966. Force est de constater que ces exposés n'ont pas révélé de faits vraiment nouveaux, pas plus, malheureusement, qu'ils n'ont laissé apparaître de perspectives d'amélioration.

33. A la 1291ème séance, je m'étais efforcé de définir l'esprit dans lequel la délégation française examinait la situation à la frontière syro-israélienne à la suite des événements qui nous occupent et dont la gravité ne doit pas être sous-estimée. Or, rien de ce qui a été dit au cours de ce débat ne m'incite à modifier les observations et les commentaires que j'ai présentés à propos d'actions qui sont, comme je l'ai souligné, de nature et d'envergure bien différentes.

34. The main concern of the Security Council should be it seems to me: to facilitate the task which General Bull and his co-workers are performing with such intelligence, devotion and perseverance; to point out to the States concerned that it would be desirable for them to have recourse to parallel initiatives likely to improve the situation on the ground; and, lastly, to press for the resumption of plenary meetings of the Mixed Armistice Commission.

35. Because my delegation gives priority to this concern for effective action, because it is conscious of what the Council may reasonably expect to achieve, it will abstain on the draft resolution. It is not at all sure that the adoption of this draft resolution would help to bring about the reduction of tension that everyone here is urging so strongly.

36. Mr. EL-FARRA (Jordan): The Council has just concluded its debate on the complaint submitted by Syria. The debate was certainly very helpful and exposed the real issues. There seems to be unanimous agreement that the Israel air attack had no justification whatsoever.

37. Mali and Jordan condemned the wanton attack and sponsored a draft resolution to that effect.

38. The Soviet Union decisively condemned the provocative actions of Israel against Syria, stating that it considered the attack of the Israel Air Force an act of aggression incompatible with the principles of international law. The Soviet Union supported the draft resolution of Jordan and Mali and urged members of the Council to give it their full support.

39. Bulgaria asked the Council to condemn the Israel attack as a flagrant violation of the Armistice Agreement and the Charter of the United Nations.

40. Nigeria stated that Israel's bombing of Syrian territory was in violation of the Armistice Agreement and the Charter of the United Nations, and that it would therefore support the draft resolution of Jordan and Mali condemning that act.

41. Uganda stated that the case presented by Syria against Israel was straightforward and incontrovertible and that one could cite numerous resolutions and instances where this sort of action had been condemned in so many words by this Council. Uganda stated further that there could be no justification, moral or legal, for aerial bombing of a neighbouring territory in peacetime.

42. France deplored this action of Israel because it condemns all acts of reprisal and all so-called punitive actions.

43. China declared that the unilateral exercise of force, even in the face of grave and persistent provocations, is inadmissible under the United Nations Charter.

34. Encourager la tâche que le général Bull et ses collaborateurs accomplissent avec intelligence, dévouement et persévérence, rappeler aux Etats intéressés qu'il serait souhaitable qu'ils recourent à des initiatives parallèles de nature à améliorer la situation sur place, enfin insister pour que reprennent les séances plénières de la Commission mixte d'armistice, telles doivent être, semble-t-il, les préoccupations essentielles du Conseil de sécurité.

35. C'est parce qu'elle donne priorité à ces préoccupations d'efficacité, parce qu'elle veut tenir compte de ce que le Conseil peut raisonnablement accomplir, que ma délégation s'abstiendra sur le projet de résolution qui nous a été proposé. Elle n'est pas certaine en effet que l'adoption de ce projet contribuerait à faciliter une diminution de la tension que chacun ici appelle de tous ses vœux.

36. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Le Conseil vient d'achever ses débats sur la plainte présentée par la Syrie. Ils ont à coup sûr été très utiles, et ils ont mis en lumière les problèmes véritables. Il semble que l'on s'accorde unanimement à reconnaître que l'attaque aérienne israélienne n'avait pas la moindre justification.

37. Le Mali et la Jordanie ont condamné cette attaque gratuite et présenté un projet de résolution à cet effet.

38. L'Union soviétique a condamné sans ambiguïté les provocations israéliennes contre la Syrie, et indiqué qu'elle considérait l'attaque exécutée par l'armée de l'air israélienne comme un acte d'agression incompatible avec les principes du droit international. L'Union soviétique a donné son appui au projet de résolution du Mali et de la Jordanie, et elle a demandé aux membres du Conseil de lui accorder leur entier soutien.

39. La Bulgarie a demandé au Conseil de condamner l'attaque israélienne comme violation flagrante de la Convention d'armistice et de la Charte des Nations Unies.

40. Le Nigéria a déclaré que le bombardement par Israël du territoire syrien constituait une violation de la Convention d'armistice et de la Charte des Nations Unies, et qu'il soutiendrait en conséquence le projet de résolution du Mali et de la Jordanie qui condamne cet acte.

41. L'Ouganda a déclaré que les faits présentés par la Syrie contre Israël étaient clairs et indiscutables, et qu'on pourrait citer de nombreuses résolutions et de nombreux exemples où ce genre d'action avait été condamné expressément par le Conseil de sécurité. L'Ouganda a indiqué en outre qu'on ne pouvait trouver de justification morale ou juridique au bombardement aérien d'un territoire voisin en temps de paix.

42. La France a déploré l'acte d'Israël, car elle condamne tous les actes de représailles et toutes les actions dites punitives.

43. La Chine a déclaré que l'exercice unilatéral de la force, même en face de provocations graves et persistantes, ne peut être admis aux termes de la Charte des Nations Unies.

44. New Zealand felt that the Israel attack was a reprisal action and stated that New Zealand had no option but to deplore it.

45. Argentina stated that it could hardly allow armed reprisals to become an accepted form of international conduct, even though there might be extenuating circumstances.

46. Uruguay made it clear that the bombardment of 14 July stands as an illegal act of aggression.

47. The United Kingdom deplored the attack, not only as wrong, but as wholly contrary to the Armistice Agreement, the obligations under the Charter, and repeated resolutions of this Council.

48. The United States considered it deplorable that the Government of Israel chose to reply to a series of what the United States called "terrorist incidents".

49. Japan stated that a series of deplorable incidents had occurred in that particular area in recent months and weeks, culminating in the most deplorable incident of the air attack by the Israel forces on the territory of Syria on 14 July.

50. The Netherlands deplored the violent Israel attack, stating it felt that the Council would find the means to convey to both parties the expression of its concern over the latest clashes.

51. Thus, not a single delegation condoned the Israel aggression. Many delegations referred to the Israel complaint and thought that adequate reference should be made to it. The sponsors objected to this out of conviction.

52. My delegation has said, time and again, that the complaint was inadmissible because it is based on one-sided investigations.

53. We have just heard the representative of France say that the two complaints are very different in nature and in scope.

54. I have said that similar one-sided investigations in Israel have been rejected by the Chairman of the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission. I referred to this at the 1294th meeting. The opinion of the Chairman of that Mixed Armistice Commission reads: "I consider, under the present circumstances, this Commission should not pass upon this matter, since it was solely a one-sided investigation in Israel." We have said that it would be a bad precedent to make a finding on the basis of an Israel report that was rejected by the Chairman of the Mixed Armistice Commission in similar cases.

55. For all those reasons, we think that this draft resolution sponsored by Mali and Jordan is the minimum which the Council is expected to adopt to meet the situation created as a result of the deliberate military air attack committed by the Israel authorities. Of course, we could not accept any amendment that

44. La Nouvelle-Zélande a exprimé son sentiment que l'attaque israélienne constituait une action de représailles, et a déclaré que la Nouvelle-Zélande n'avait pas d'autre choix que de la regretter.

45. L'Argentine a indiqué qu'on ne pouvait guère permettre aux représailles armées d'avoir droit de cité dans la pratique internationale, même s'il pouvait exister des circonstances atténuantes.

46. L'Uruguay a dit clairement que le bombardement du 14 juillet constituait un acte d'agression illégal.

47. Le Royaume-Uni a vivement regretté cette attaque, non seulement parce que mauvaise en soi, mais encore parce que totalement contraire à la Convention d'armistice, aux obligations découlant de la Charte, et à de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

48. Les Etats-Unis ont estimé déplorable que le Gouvernement israélien ait choisi de répondre à ce qu'ils appellent une série "d'incidents terroristes".

49. Le Japon a déclaré qu'une série d'incidents déplorables avait eu lieu dans la même région au cours des semaines et des mois passés, incidents qui ont atteint leur point culminant avec la très regrettable attaque aérienne exécutée par les forces israéliennes contre le territoire syrien, le 14 juillet.

50. Les Pays-Bas ont regretté cette brutale attaque aérienne, déclarant qu'ils pensaient que le Conseil de sécurité ferait en sorte de faire connaître aux deux parties l'inquiétude que lui causaient les derniers affrontements.

51. Pas une seule délégation, par conséquent, n'a excusé l'agression israélienne. De nombreuses délégations se sont référées à la plainte israélienne, et ont estimé qu'il fallait la mentionner d'une manière appropriée. Les auteurs du projet de résolution s'y sont fermement opposés.

52. Ma délégation a dit et répété que la plainte ne pouvait être admise du fait qu'elle se fondait sur une enquête menée par une seule partie.

53. Nous venons d'entendre le représentant de la France dire que les deux plaintes sont d'une nature et d'une portée très différentes.

54. J'ai dit que de semblables enquêtes unilatérales faites en Israël ont été rejetées par le Président de la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne. J'en ai parlé à la 1294ème séance. Le Président de la Commission mixte d'armistice exprime ainsi son opinion: "J'estime que, dans les circonstances actuelles, cette commission ne devrait pas se prononcer en la matière, car il n'y a eu en Israël qu'une enquête unilatérale." Nous avons dit quel précédent défavorable constituerait l'adoption de conclusions à partir de rapports israéliens rejetés par le Président de la Commission mixte d'armistice en de semblables occasions.

55. Pour toutes ces raisons, nous pensons que le projet de résolution présenté par le Mali et la Jordanie constitue le minimum que le Conseil puisse adopter en face de la situation résultant de l'attaque aérienne délibérée menée par les autorités israéliennes. Naturellement, nous ne saurions accepter aucun

watered down or weakened the draft resolution. We take that attitude out of respect for the Council and out of a desire to see its dignity and effectiveness maintained.

56. We have the conviction that the Security Council cannot ignore its previous stands. The Council should not meet the defiance of Israel and the napalm bombs used by Israel—and in none of his interventions has the Israel representative denied these facts—with anything but a firm stand and an adequate resolution reflecting the reality of the situation.

57. Any inaction by the Council will reflect on the prestige of this body and will be disappointing and frustrating to those who continue to have faith in it as an effective organ of peace based on justice. The Security Council is expected to act, and to act firmly and with courage and determination, on the draft resolution that is now to be put to the vote, not only because of the seriousness of the crime committed, not only because the Israel authorities have openly admitted this crime, but also because of the behaviour of the Israelis both inside and outside the Council.

58. We have all heard the distortions, the threats and the statements of defiance made in this Council by the Israel speaker. Israel committed a war crime against Syria—and Mr. Comay came here to tell the Security Council at the 1288th meeting that "public debate of this kind is not helpful in easing tensions". When reminded about the previous condemnations of this body, he said that his Government took the action that it regarded as justified as the Government of a sovereign State responsible for the security of that State. He said that Israel is accountable for its actions only to the people it represents, not to the Security Council. He said that the decision of the Council should be fair and balanced—according to their determination, not the Council's, of what is fair and balanced. He said that no constructive purpose would be served at this moment by passing formal judgements on past events, and that if the Council took a decision not acceptable to Israel "it would have an extremely adverse effect on the situation in the area" [1292nd meeting, para. 112], thus threatening the Council with similar or worse consequences unless it went the Israel way.

59. In the face of that attitude, put defiantly before the Council, is it advisable to entertain the idea that no resolution is needed? It will indeed be unfortunate if these Israel threats find encouragement in the Council.

60. Some members feel that no fruitful purpose would be served by adopting a resolution. In the face of Israel's defiance, I think that the question to be answered is: What will be the result if no resolution is adopted? We do not share the views of those who feel that the resolution to be adopted should simply deplore the Israel attack. I submit that if that view is permitted to prevail in the Council, it will be most

amendement qui aurait pour conséquence de diluer ou d'affaiblir le projet de résolution. Nous adoptons cette attitude par respect pour le Conseil et par désir de préserver sa dignité et son efficacité.

56. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité ne peut pas ne pas tenir compte des attitudes qu'il a adoptées antérieurement. Pour répondre au défi d'Israël et aux bombes au napalm qu'il a utilisées — le représentant d'Israël, dans aucune de ses interventions, n'a contesté ces faits — le Conseil de sécurité n'a d'autre choix qu'une position ferme et l'adoption d'une résolution adéquate fondée sur les réalités de la situation.

57. L'inaction du Conseil rejaillirait sur le prestige de cet organisme; il décevrait et frustrerait ceux qui continuent d'avoir foi en lui comme organe efficace d'une paix fondée sur la justice. On attend du Conseil de sécurité qu'il agisse, et qu'il agisse vigoureusement, avec courage et détermination, en adoptant le projet de résolution qui va maintenant être mis aux voix — non seulement en raison de la gravité du crime commis, non seulement parce que les autorités israéliennes ont ouvertement reconnu ce crime, mais aussi en raison de l'attitude israélienne à l'intérieur comme à l'extérieur du Conseil.

58. Nous avons tous entendu les déformations, les menaces et les défis prononcés au sein même de ce Conseil par le représentant d'Israël. Israël a commis un crime de guerre contre la Syrie, et son représentant est venu dire au Conseil de sécurité à la 1288ème séance que des "débats publics de ce genre ne contribuent en rien à diminuer les tensions". Quand on lui a rappelé les précédentes condamnations prononcées par cet organisme, il a dit que son gouvernement avait pris les mesures qu'il considérait comme justifiées, en tant que gouvernement d'un Etat souverain responsable de la sécurité de cet Etat. Il a indiqué qu'Israël ne devait répondre de ses actions que devant le peuple qu'il représente, et non devant le Conseil de sécurité. Il a dit que la décision du Conseil devait être équitable et mesurée — non d'après ce que le Conseil juge équitable et mesuré, mais d'après ce qu'Israël juge tel. Il a dit qu'on n'aboutirait à aucun résultat constructif pour le moment en émettant des jugements solennels sur des événements passés, et que, si le Conseil prenait une décision qu'Israël ne puisse accepter, "cela aurait un effet extrêmement fâcheux sur la situation dans la région" [1292ème séance, par. 112.], menaçant ainsi le Conseil de suites semblables, ou pires, s'il n'allait pas dans le sens d'Israël.

59. Devant cette attitude qui constitue un défi au Conseil, devrait-on penser que point n'est besoin d'une résolution? Il serait malheureux que les menaces israéliennes trouvent un encouragement au sein de ce Conseil.

60. Certains membres du Conseil pensent qu'il ne servirait à rien d'adopter une résolution. Face au défi israélien, je pense que la question à laquelle il faut répondre est la suivante: quel serait le résultat si le Conseil n'adoptait aucune résolution? Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui croient que la résolution à adopter devrait se contenter de déplorer l'attaque israélienne. Je prétends que si cette opinion

regrettable and unfortunate. To permit that new and unique approach to such naked aggression is to go beyond what the San Francisco Conference intended this Council to be. Certainly, those who drafted and framed the Charter of the United Nations and created the Security Council never intended that it should become a debating club of international society. They meant to develop and strengthen an effective organization to safeguard peace and security. They meant to give this body authority and power to save future generations from the scourge of war. They wanted the Council to assume its responsibility.

61. It will indeed be sad and unfortunate for the small Powers if political expediency and outside pressure find their way into the Security Council, especially on a question of this kind, where all the evidence is conclusive, where an act of war was committed and admitted.

62. We assure the Council that we would rather have no resolution than compromise principles enshrined in the Charter and thus be a party to undermining the authority of this body.

63. Many members have referred to the rule of law. We are grateful to them for that reminder. We should like the Council to be guided by the rule of law. To ignore the rule of law in the face of this clear-cut act of aggression is to appease the criminal and encourage crimes. It amounts to condoning similar acts of aggression in other parts of the world that the Council may be called upon to consider in the future. We cannot champion the rule of law in a given case when it suits our purpose to do so and ignore it when it affects our friends. To say: no decision now, or to ask the Council not to be hasty, is to tell the world that there are double standards in this great organ of the United Nations. The Council will be weakened and ignored in the future unless it champions its principles and adopts one standard and one criterion for all.

64. We all remember the Israel complaint of August 1963, which claimed that two Israelis were killed as a result of an attack on Almagor. In that case, although no conclusive evidence was found, the United Kingdom representative searched for circumstantial evidence and said: "in our view the circumstantial evidence establishes a very strong presumption that the attack at Almagor came from Syrian territory" [1059th meeting, para. 74]. The representative of the United States, on this circumstantial evidence alone, asked the Council to: "accept its responsibilities and act with courage and wisdom in the light of the best evidence available to it" [1058th meeting, para. 39]. What did the United States want the Security Council to do in the matter? Here, in the evaluation of the United States, is the action which it was suggested should be taken: "we believe this reprehensible act of murder"—on circumstantial evidence—"on 20 August

devait triompher au Conseil, ce serait chose très regrettable et malheureuse. Permettre que l'on traite de cette façon nouvelle et unique une telle agression ouverte, c'est enfreindre ce que la Conférence de San Francisco attendait du Conseil de sécurité. De toute évidence, ceux qui ont préparé et rédigé la Charte des Nations Unies, et créé le Conseil de sécurité, ne voulaient pas que le Conseil devînt un simple cercle de discussions à usage international. Ils voulaient créer et renforcer un organisme efficace pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Ils voulaient donner à cet organisme autorité et pouvoir d'épargner aux générations futures le fléau de la guerre. Ils voulaient que le Conseil assumât ses responsabilités.

61. Il serait véritablement triste et malheureux pour les petites puissances que les expédients politiques et les pressions extérieures aient accès au Conseil de sécurité, particulièrement dans une question de ce genre, où toutes les preuves sont concluantes, où un acte de guerre a été commis et avoué.

62. Nous assurons le Conseil que nous préférerions qu'on ne vote pas de résolution plutôt que de compromettre les principes inscrits dans la Charte et de contribuer ainsi à saper l'autorité du Conseil.

63. De nombreux membres ont parlé de principe de la primauté du droit. Nous leur sommes reconnaissants de ce rappel. Nous aimerais que le Conseil prenne pour guide le principe de la primauté du droit. Méconnaître ce principe devant un acte d'agression aussi patent reviendrait à donner des apaissements aux criminels et à encourager les crimes. Cela aboutirait à excuser de semblables actes d'agression qui pourraient être commis dans d'autres parties du monde, et dont le Conseil peut avoir à connaître. Nous ne pouvons nous porter champions du principe de la primauté du droit dans un cas donné, lorsque cela nous convient, et négliger ce principe lorsqu'il nuit à nos amis. Demander que l'on ne prenne pas de décision maintenant, ou demander au Conseil de ne pas se hâter, c'est dire au monde qu'il existe deux poids et deux mesures pour ce grand organisme des Nations Unies. Le Conseil sera affaibli et délaissé dans l'avenir s'il ne se constitue pas le champion de ses propres principes et s'il n'adopte pas une seule norme et un seul critère pour tous.

64. Nous nous rappelons tous la plainte israélienne d'août 1963, prétendant que deux Israéliens avaient été tués à la suite d'une attaque contre Almagor. Dans cette affaire, bien que l'on n'ait trouvé aucune preuve concluante, le représentant du Royaume-Uni, a recherché des preuves indirectes et déclaré: "... à notre avis, les preuves indirectes laissent fortement supposer que l'attentat d'Almagor a été monté à partir du territoire syrien" [1059ème séance, par. 74]. Le représentant des Etats-Unis, se fondant sur ces seules preuves indirectes, avait demandé au Conseil "d'accepter ses responsabilités et agir avec courage et sagesse sur la base des meilleures preuves dont il dispose" [1058ème séance, par. 39]. Qu'est-ce que les Etats-Unis voulaient que le Conseil de sécurité fasse dans cette affaire? Voici, selon eux, quelles étaient les mesures à prendre: "pour nous, ... le meurtre déplorable" —

deserves the strongest condemnation". Why was it that the United States was so keen about having the Security Council pass a verdict on that question? Here is the United States answer: "outrages of this kind cannot pass without the stern disapproval of the international community".

65. Are we not entitled to ask the Council, with regard to a naked, vicious and admitted attack, to take action and make its stand clear? The United States presented a draft resolution [S/5407], and what did its first paragraph state? It began: "Condemns the wanton murder" and so on. We use the same words taken from that same draft resolution which was based on circumstantial evidence and on the presumption that there was some evidence to warrant it. The words taken from that draft resolution are incorporated in our draft resolution which embodies the war crime, the war act which was admitted by the authority which committed it. Are we not entitled to appeal to those big Powers and, indeed, to all Powers to be consistent and to safeguard the authority of this Council? Are we not entitled to insist, in the interest of and, indeed, for the future of this Council that there should be one law, one standard and one criterion in order to safeguard the effectiveness of the Security Council?

66. I should like to quote from a great leader of our time, to whom I wish a speedy recovery, ex-President Eisenhower:

"We cannot and we will not condone armed aggression, no matter who the attacker and no matter who the victim. We cannot in the world, no more than in our own nation, subscribe to one law for the weak and another law for the strong, one law for those opposing us and another for those allied with us. There can be only one law, or there will be no peace."

Those are the words of a great statesman.

67. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet Union's position of principle in connexion with the consideration in the Security Council of the serious situation which has arisen as a result of aggressive acts by Israel against the Syrian Arab Republic has already been stated in detail at previous meetings of the Council, and there is little need to repeat it at this time, when the Council is about to vote on the draft resolution submitted by Jordan and Mali.

68. This draft resolution, which contains a condemnation of the provocation by Israel, constitutes in our view the minimum action that the Council can take and, as we have already had occasion to emphasize, indicates ways of eliminating tension in the Middle East. The Soviet delegation believes that there are no grounds whatsoever for opposing this draft resolution, since its main provisions are the logical outcome of the need to take urgent steps to curb the aggressor and to put an end to so-called acts of reprisal in the future—acts which have been condemned by the majority of mem-

sur la base de preuves indirectes — "du 20 août mérite la condamnation la plus ferme". Pourquoi les Etats-Unis tenaient-ils tant à ce que le Conseil de sécurité prononçât un verdict en cette affaire? Voici leur réponse: "des actes de violence de cette nature ne peuvent se produire sans être énergiquement dénoncés par la communauté internationale".

65. N'avons-nous pas le droit de demander au Conseil, dans le cas d'une attaque ouverte, brutale et avouée, de prendre des mesures et d'adopter une position tranchée? Les Etats-Unis avaient soumis un projet de résolution [S/5407]; et que déclarait le premier paragraphe? Il commençait par: "Condamne le meurtre injustifiable", etc. Nous utilisons ces mêmes termes empruntés à ce même projet de résolution qui se fondait sur les preuves indirectes et présumait l'existence de motifs suffisants. Ces termes empruntés à ce projet de résolution, nous les reprenons dans notre projet de résolution, lequel vise le crime de guerre, l'acte de guerre avoué par l'autorité qui s'y est livrée. N'avons-nous pas le droit d'adresser un appel à ces grandes puissances, et, en vérité, à toutes les puissances, pour qu'elles adoptent une attitude cohérente et qu'elles sauvegardent l'autorité du Conseil de sécurité? N'avons-nous pas le droit de demander avec insistance, dans l'intérêt du Conseil de sécurité et, en vérité, pour son avenir, qu'il existe une seule loi, une seule norme et un seul critère, permettant de sauvegarder l'efficacité du Conseil?

66. J'aimerais citer un grand dirigeant de notre temps, à qui je souhaite de se rétablir promptement, le président Eisenhower:

"Nous ne pouvons pas excuser l'agression armée, et nous ne l'excuserons pas, quel que soit l'agresseur, quelle que soit la victime. Dans le monde, pas plus que dans notre propre nation, nous ne pouvons souscrire à l'existence d'une loi pour les faibles et d'une autre loi pour les forts, d'une loi pour nos adversaires et d'une autre pour nos alliés. Il ne peut y avoir qu'une seule loi ou bien la paix ne sera pas."

Voilà ce que disait un grand homme d'Etat.

67. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Nous avons déjà exposé en détail, aux séances précédentes du Conseil, la position de principe de l'Union soviétique sur la situation grave qui s'est créée à la suite des actes d'agression d'Israël contre la République arabe syrienne et il n'est guère besoin de la préciser à nouveau au moment où le Conseil doit voter sur le projet de résolution de la Jordanie et du Mali.

68. Ce projet qui contient une condamnation de la provocation israélienne représente, de notre point de vue, un minimum et, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, montre la voie à suivre pour éliminer les causes de tension au Moyen-Orient. La délégation de l'Union soviétique estime qu'il n'y a aucune raison pour s'opposer à ce projet, étant donné que ses dispositions principales procèdent logiquement de la nécessité de prendre des mesures urgentes pour contenir l'agresseur et interdire à l'avenir les mesures de répression que la majorité des membres

bers of the Security Council not only in the past but during the present discussion also.

69. The Security Council is bound, by virtue of its responsibilities, to protect a small Arab country, the Syrian Arab Republic. This, indeed, is its duty under the United Nations Charter. Should the Security Council fail to discharge its duty, the whole burden of responsibility for the consequences for peace in the Near East will rest with those who will have prevented the Council from adopting the draft resolution submitted by Jordan and Mali.

70. The Soviet delegation again calls upon the members of the Security Council to support the draft resolution submitted to it by the delegations of Jordan and Mali.

71. Mr. CORNER (New Zealand): Until the recent intervention by the representative of Jordan I had not thought it necessary further to take the time of the Council in order to explain my country's vote. My statement at the 1292nd meeting of the Council was an attempt to be objective and balanced. The representative of Jordan has taken it upon himself to summarize a portion of it. It will be obvious to all members of the Council that his summaries of all the statements are highly selective—an extension of the technique of selective quotation of which great use has been made at this series of meetings of the Council. But in so far as my own statement is concerned, I must place it on record that his summary was unbalanced, as unbalanced indeed as the draft resolution which he is sponsoring.

72. In my original statement I gave the view of my Government that the Council could not limit itself to a consideration of the Israel attack of 14 July alone, however much we might deplore it on the basis of the uncontested facts. We are even more confirmed in this view in the light of the failure of the representative of Syria to give the Council the reassurance about the statements attributed to Syrian leaders which I sought in my earlier intervention. These statements are part of the framework within which the incidents of 13 and 14 July took place.

73. My delegation, having studied the draft resolution presented by Jordan and Mali, continues to believe that the Council would not be making the contribution to the easing of tensions and the re-establishment of calm on the border which we believe it can make, were it to concentrate on only one aspect of the problem. We acknowledge with appreciation that the sponsors of the draft resolution have called on both parties, in operative paragraph 6, to co-operate with the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, to take all steps necessary for reactivating the Mixed Armistice Commission and for making full use of the mixed armistice machinery. With respect, however, my delegation finds itself unable to agree that the preceding paragraphs of the draft resolution constitute a sufficiently broad base from which to launch, with any confidence, an appeal for co-operation.

du Conseil de sécurité ont condamnées non seulement dans le passé mais au cours de la présente discussion.

69. Le Conseil de sécurité est tenu, en vertu des responsabilités qui lui ont été confiées, de prendre la défense d'un petit Etat arabe — la République arabe syrienne. Conformément à la Charte des Nations Unies, c'est précisément en cela que consiste son devoir. Si le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de son devoir, ce sont ceux qui auront empêché l'adoption du projet de résolution de la Jordanie et du Mali qui porteront l'entièvre responsabilité des conséquences que son abstention pourra avoir sur la paix au Moyen-Orient.

70. La délégation soviétique lance à nouveau un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils appuient le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali.

71. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Avant l'intervention récente du représentant de la Jordanie je n'avais pas jugé nécessaire de retenir plus longtemps l'attention du Conseil pour expliquer le vote de mon pays. En faisant une déclaration à la 1292ème séance je voulais être objectif et pondéré. Le représentant de la Jordanie s'est chargé d'en résumer une partie. Comme tous les membres du Conseil ont dû le constater, les résumés qu'il fait de toutes les déclarations sont très sélectifs — autre usage de cette technique des citations partielles qui a été fort employée au cours de cette série de séances du Conseil. Mais en ce qui concerne ma propre déclaration, je dois déclarer que ce résumé était infidèle, et manquait autant d'équilibre que le projet de résolution dont le représentant de la Jordanie est coauteur.

72. Dans ma première déclaration, j'ai dit que, de l'avis de mon gouvernement, le Conseil ne pouvait se borner à examiner isolément l'attaque israélienne du 14 juillet, si déplorable que nous la jugions, sur la base de faits non contestés. Une chose nous confirme davantage encore dans cette opinion, c'est qu'au sujet des déclarations attribuées aux dirigeants syriens, le représentant de la Syrie n'a pas réussi à donner au Conseil les assurances que j'avais demandées dans ma première intervention. Ces déclarations font partie du contexte dans lequel se sont déroulés les incidents des 13 et 14 juillet.

73. Après avoir étudié le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali, ma délégation persiste à croire que le Conseil ne contribuerait pas, comme nous croyons qu'il peut le faire, à relâcher la tension et à rétablir le calme à la frontière, s'il consacrait son attention à un seul aspect du problème. Nous relevons avec satisfaction que les auteurs du projet lancent un appel aux deux parties, au paragraphe 6 du dispositif, pour qu'elles coopèrent avec le Chef d'état-major de l'ONUST et prennent toutes les mesures nécessaires à la remise en activité de la Commission mixte d'armistice et à la pleine utilisation du mécanisme mixte de l'armistice. Toutefois, je dois le dire avec respect, ma délégation ne peut pas admettre que les paragraphes précédents du projet de résolution constituent une base assez large d'où l'on pourrait avec confiance lancer un appel à la coopération.

74. The PRESIDENT: I call upon the representative of Jordan, who has expressed a desire to exercise his right of reply.

75. Mr. EL-FARRA (Jordan): I wish only to say one or two words, namely, that we were of course considering the complaint of Syria only, and I therefore think it my perfect right to refer to what is relevant to the complaint of Syria only.

76. The PRESIDENT: There are no further speakers inscribed on my list, and I propose therefore to proceed with the vote on the draft resolution submitted by Jordan and Mali which is now before the Council [S/7437].

A vote was taken by show of hands.

In favour: Bulgaria, Jordan, Mali, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: None.

Abstaining: Argentina, China, France, Japan, Netherlands, New Zealand, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Uruguay.

The result of the vote was 6 in favour, none against, with 9 abstentions.

The draft resolution was not adopted, having failed to obtain the affirmative votes of nine members.

77. The PRESIDENT: A number of members have expressed a desire to speak in explanation of their votes, and I now call first on the representative of the United States of America.

78. Mr. SISCO (United States of America): Before I explain my vote, I would like to make a brief comment regarding the statement made here by the representative of Bulgaria, who made a rather transparent effort to distort the significance of my opening sentence in the exercise of my right of reply on Monday last. I am therefore obliged to repeat the essence of what I said on that occasion, in order to leave no doubt as to the significance of the reply. On that occasion I said:

"Members of the Council surely recall that the Soviet Union"—and I might add parenthetically, the Government of Bulgaria also—"opposed a debate on Viet-Nam last winter in this very Council, a debate which my delegation proposed in order to be sure that no possible chance for peace in Viet-Nam was missed. That was the right time for a discussion of the Viet-Namese question.

"The most important thing is not to score debating points but to progress towards peace. Words have their use, but only when they point to deeds. And the deed that the world is waiting for is a reconvening of the Geneva Conference or some other appropriate forum. The Soviet Union ought to join in a call to reconvene that Conference. The world could then take more seriously its protestations in favour of peace." [1293rd meeting, paras. 104 and 105.]

74. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Jordanie, qui voudrait exercer son droit de réponse.

75. M. EL-FARRA (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais seulement dire quelques mots, à savoir que nous examinons uniquement la plainte de la Syrie et que, par conséquent, c'est mon droit le plus absolu de ne parler que de ce qui concerne la plainte de la Syrie.

76. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste; je propose par conséquent de passer au vote sur le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali [S/7437].

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Bulgarie, Jordanie, Mali, Nigéria, Ouganda, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Néant.

S'abstiennent: Argentine, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay.

Il y a 6 voix pour, zéro contre et 9 abstentions.

N'ayant pas obtenu le vote affirmatif de 9 membres, le projet de résolution n'est pas adopté.

77. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Plusieurs membres ont demandé la parole pour expliquer leur vote, et je donne d'abord la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

78. M. SISCO (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Avant d'expliquer mon vote, je voudrais commenter brièvement la déclaration qu'a faite le représentant de la Bulgarie; il s'est efforcé, c'était visible, de déformer le sens de la première phrase que j'ai prononcée lorsque j'ai exercé mon droit de réponse lundi dernier. Je me vois donc obligé de répéter l'essentiel de ce que j'ai dit à ce moment-là, afin de ne laisser planer aucun doute sur le sens de ma réponse:

"Les membres du Conseil n'ont certainement pas oublié que l'Union soviétique" — et je pourrais ajouter le Gouvernement de la Bulgarie également — "s'est opposée à un débat sur le Viet-Nam l'hiver dernier à ce même Conseil, débat que ma délégation avait demandé afin d'être sûre de ne laisser échapper aucune chance de rétablir la paix au Viet-Nam. C'était le moment alors de discuter de la question du Viet-Nam.

"Ce qui compte, ce n'est pas de marquer des points dans un débat, mais de faire des progrès vers la paix. Les paroles sont utiles mais seulement quand elles désignent des actes. Et l'acte que le monde attend, c'est une nouvelle réunion de la Conférence de Genève ou d'une autre assemblée appropriée. L'Union soviétique devrait se joindre à un appel en vue de réunir à nouveau cette conférence. Le monde pourrait alors prendre plus au sérieux ses protestations en faveur de la paix." [1293ème séance, par. 104 et 105.]

79. The representative of Bulgaria, of course, supports North Viet-Nam's attempt to establish communism in South Viet-Nam by force and seeks to weaken resistance to that objective in any way he can. That is the meaning of his statement today, and it is in that light that it must be understood.

80. The United States was unable to support the draft resolution just voted on because we did not believe it reflected the relative degree of responsibility which the Governments of Syria and Israel share for the incidents of 13 and 14 July.

81. The representative of Jordan referred in his intervention at the 1292nd meeting to a number of past Security Council resolutions which had been sponsored by the United States criticizing Israel for military actions along its borders with Syria and calling for scrupulous adherence to the General Armistice Agreements. I am glad he did that because it helps confirm that the United States has considered and pronounced itself in this Council on issues affecting peace and security in the Middle East in an equitable manner. He also stated, in his first intervention at the 1288th meeting, that each case is to be judged on its own merits. With that we also agree, and it is because of our judgement of the merits of the case that we could not concur in the text just voted upon.

82. Most members of the Council from the outset understood that the air attack and the mining incidents of the preceding days had to be viewed as a whole. If there was any question, the letter of the Chief of Staff to both sides [see S/7434, para. 6], referring to the four mining incidents of 12 to 14 July and the fact that Israel responded with air attacks, and the statements of the parties themselves made this clear.

83. Regrettably, the views of the Council as a whole were not seriously sought nor considered by the sponsors. No serious attempt was made to produce a resolution which might represent broadly the Council's views. There was no resort to the practice, often used recently, of developing a resolution with wide support in the Council before introducing it. On the contrary, there was a studied effort to deal with one aspect of the situation as though it happened in isolation. This artificial procedural device, which I trust will not become a precedent, did not give the Council a full opportunity to make a decision on these events based on their merits.

84. We have had occasion to state our views on similar situations before. At the Council's 1111th meeting on 9 April 1964, Mr. Stevenson, the representative of the United States, stated the following with regard to another situation which had arisen:

"... the United States delegation has made it clear that it disapproves of provocative acts and retaliatory

79. Le représentant de la Bulgarie, bien entendu, appuie la tentative faite par le Viet-Nam du Nord pour instaurer le communisme au Viet-Nam du Sud par la force, et il cherche à affaiblir la résistance à ce dessein par tous les moyens. C'est là le sens de sa déclaration d'aujourd'hui, et c'est dans ce contexte qu'il faut la comprendre.

80. Les Etats-Unis n'ont pas pu appuyer le projet de résolution sur lequel le Conseil vient de voter parce qu'à leur avis il ne reflétait pas la part de responsabilité que porte chaque Gouvernement, celui de la Syrie et celui d'Israël, dans les incidents des 13 et 14 juillet.

81. Dans son intervention à la 1292ème séance, le représentant de la Jordanie a mentionné un certain nombre de résolutions antérieures du Conseil de sécurité, présentées par les Etats-Unis, qui critiquent Israël pour des activités militaires qui se sont déroulées le long de la frontière avec la Syrie, qui demandent aussi une adhésion totale aux Conventions d'armistice général. Je lui en suis reconnaissant, parce que cela confirme que les Etats-Unis ont examiné au Conseil les questions concernant la paix et la sécurité au Moyen-Orient et se sont prononcés sur ces questions de façon équitable. Le représentant de la Jordanie a également déclaré à la 1288ème séance que chaque affaire doit être jugée sur le fond. Nous partageons également cette opinion, et c'est précisément parce que nous jugeons le fond de l'affaire que nous n'avons pu appuyer le texte sur lequel le Conseil vient de voter.

82. Dès le début la plupart des membres du Conseil ont compris que l'attaque aérienne et les incidents de minage des jours précédents devaient être envisagés comme un tout. Si quelqu'un en doutait, la lettre adressée par le Chef d'état-major de l'ONUST aux deux parties [voir S/7434, par. 6], mentionnant les quatre incidents de minage du 12 au 14 juillet et le fait qu'Israël a réagi par des attaques aériennes, ainsi que les déclarations des parties elles-mêmes, l'ont clairement montré.

83. Il est regrettable que les auteurs du projet de résolution n'aient pas cherché à connaître les opinions de l'ensemble des membres du Conseil et n'en aient pas tenu compte. Ils n'ont pas vraiment cherché à rédiger une résolution qui traduise dans leurs grandes lignes les opinions du Conseil. On n'a pas eu recours à la pratique, souvent utilisée dernièrement, qui consiste à mettre au point une résolution qui soit déjà largement appuyée par les membres du Conseil avant sa présentation. Au contraire, on a manifestement cherché à s'attacher à un seul aspect de la situation, comme si l'événement s'était produit isolément. Cette façon artificielle de procéder qui, je l'espère, ne constituera pas un précédent, n'a pas donné toute possibilité aux membres du Conseil de prendre une décision sur le fond des événements.

84. Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer notre opinion sur des situations semblables. A la 1111ème séance du Conseil, le 9 avril 1964, le représentant des Etats-Unis a fait la déclaration suivante au sujet d'une autre situation:

"La délégation des Etats-Unis a clairement indiqué ... qu'elle réprouve les actes de provocation et les

tory raids in situations such as that before us.

"We...feel that any action the Council takes should be in the context of the facts." [1111th meeting, paras. 4 and 5.]

85. Our attitude on these matters is further strengthened when United Nations machinery is available on the spot.

86. Our conclusion is that both Syria and Israel bear responsibility for the violence along the borders with which the Council has dealt, and that a resolution which only points in one direction is not helpful. The policy of the Government of Syria, not only as expressed by its representative here before the Council, but also as emphasized in clear terms by its leaders over official Syrian Government media, is a policy which encourages the type of deplorable incidents which took place on the Israel side of the armistice demarcation line. That these incidents occurred is confirmed by the second report of the Secretary-General [S/7433] requested by this Council, a report which also contains strong indications that the perpetrators came from the Syrian side. The decision of the Government of Israel to "respond"—in the words of the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization—to these incidents was a deplorable one, given the availability of the United Nations machinery on the spot. My Government would have been willing to support a resolution expressing this judgement provided the responsibility of the Government of Syria for the consequences of a policy of active public encouragement of so-called popular liberation wars was also taken into account.

87. Nevertheless, we believe certain key points have emerged as a result of the Council's consideration of both of the reports [S/7432 and Add.1, S/7433] and the note of the Secretary-General [S/7434]. The view is widely held among members of the Council that the renewal of violence along the Israel-Syrian armistice demarcation line, which very regrettably has resulted in the loss of life on both sides, is deplorable. There is also a broad consensus that both parties have failed to discharge their obligations to maintain the Armistice Agreement, that both are obligated to co-operate fully with the United Nations in the area, that both should extend all possible co-operation to the Chief of Staff in his efforts to restore and maintain peace, to re-establish an unconditional cease-fire and to resolve the cultivation problems which have been and remain a source of tension and difficulty.

88. Mr. BERRO (Uruguay) (translated from Spanish): My delegation was obliged to abstain as a natural and logical consequence of the views which we expressed at the 1293rd meeting. We stand by that statement and reiterate each and every one of its conclusions.

89. I deplore once again the tragic events which have been taking place in the Middle East and I strongly urge the parties to put passion aside and to agree once and for all on a solution bringing peace and construc-

raids de représailles dans les situations analogues à celle que nous examinons ...

"Nous pensons ... que toute mesure que prendra le Conseil devrait tenir compte de l'ensemble des faits," [1111ème séance, par. 4 et 5.]

85. Notre position sur ces questions est encore plus ferme lorsqu'on dispose sur place d'un mécanisme de l'ONU.

86. Nous estimons que la Syrie et Israël sont tous les deux responsables des violences qui ont eu lieu sur la frontière et dont le Conseil a eu à connaître, et qu'une résolution qui vise seulement l'une des parties ne sert à rien. La politique du Gouvernement syrien, non seulement telle qu'elle a été présentée par ses représentants au Conseil, mais aussi telle que l'expriment en termes appuyés ses dirigeants par les voies officielles du Gouvernement syrien, est une politique qui favorise le genre d'incidents déplorables qui se sont produits du côté israélien de la ligne de démarcation d'armistice. Le fait que ces incidents se soient réellement produits est confirmé par le second rapport du Secrétaire général [S/7433], que lui avait demandé le Conseil, rapport qui contient également les indications tendant fortement à prouver que les coupables venaient du côté syrien. La décision du Gouvernement israélien de "réagir" — selon les termes du Chef d'état-major de l'ONUST — à ces incidents est profondément regrettable, étant donné la présence sur les lieux d'organes de l'ONU. Mon gouvernement aurait volontiers appuyé une résolution exprimant cette opinion, à condition d'y mentionner également la responsabilité du Gouvernement syrien quant aux conséquences de sa politique d'encouragement public et actif à ce qu'on appelle la guerre populaire de libération.

87. Toutefois, nous pensons que le Conseil a pu dégager certains aspects clés après qu'il eut examiné à la fois les rapports [S/7432 et Add.1, S/7433] et la note du Secrétaire général [S/7434]. Nombreux sont les membres du Conseil qui jugent déplorable le renouveau de violence le long de la ligne de démarcation d'armistice israélo-syrienne, violence qui, à notre grand regret, a provoqué des morts des deux côtés. On s'accorde également à reconnaître que les deux parties ont failli à leur obligation de respecter la Convention d'armistice, que les deux parties ont l'obligation de coopérer totalement avec l'ONU dans cette région, qu'elles doivent coopérer de leur mieux avec le Chef d'état-major dans ses efforts pour restaurer et maintenir la paix, pour rétablir un cessez-le-feu inconditionnel et pour résoudre les problèmes de cultures qui ont été, et qui demeurent, une source de tension et de difficultés.

88. M. BERRO (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation s'est vue dans l'obligation de s'abstenir. Cette abstention découle naturellement en toute logique de la thèse que nous avons exposée au cours de la 1293ème séance. Je me réfère à cette dernière et en réaffirme sans exception toutes les conclusions,

89. Nous déplorons une fois de plus les événements tragiques qui viennent de se produire au Moyen-Orient et exhortons chaleureusement les parties intéressées à laisser de côté les passions et à arriver une fois

tive good-neighbourliness to both peoples.

90. I spoke at great length the day before yesterday and do not wish to repeat myself. I wish to say, however, without departing from our legal position, that it should be made very clear that the Security Council's task must be, above all, to preserve peace.

91. Sir Roger JACKLING (United Kingdom): My delegation abstained from the vote on the draft resolution. While it may be that the Council has come to no formal conclusion on the matters which we have been discussing these past few days, we can hope that this debate may nevertheless have contributed to the object which, I believe, all of us round this table share: the reduction of tension in the area.

92. I think many of the statements which have been made will have encouraged General Bull in his efforts and in the maintenance of the cease-fire which, according to the Secretary-General's note, he has negotiated. And if there is no collective view on the record, the views of individual members have certainly been made evident.

93. For our part, I made clear in my statement at the 1291st meeting that my Government deplores the attack made by Israel on Syrian territory on 14 July. Appropriate wording on that aspect could have gained our support. Nor would my delegation have had any difficulty in supporting operative paragraph 6 of the draft resolution concerning the Mixed Armistice Commission, as far as it goes. But the draft resolution still seemed to my delegation to lack certain elements, to which I referred in my statement, which we considered essential if the resolution were to contribute to the purpose that my Government regards as paramount: the restoration of peace and security in the area.

94. First, the draft resolution mentions only one of the series of three documents presented to us by the Secretary-General. It seemed to my delegation to do less than justice to the efforts of General Bull if we failed to note all his investigations and, in particular, to commend and encourage him in the efforts he is making, as set out in document S/7434. Secondly, we believe that scrupulous respect for the terms of article III, paragraph 3, of the Israel-Syrian General Armistice Agreement by both sides in this dispute is essential if peace and security are to return to that troubled area; and we should have been happy to see some reference to that.

95. It was for those reasons that my delegation felt unable to cast a vote in favour of the draft resolution on which the Council has just voted.

96. The PRESIDENT: I call on the representative of Bulgaria in exercise of his right of reply.

97. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): As you may expect, I wish to refer to the statement just made by the representative of the United States. He complained that we had distorted

pour toutes à une solution de paix et de coexistence dont les deux peuples bénéficiaient.

90. Nous avons fait une déclaration suffisamment longue au cours de la séance d'avant-hier et nous ne voulons pas nous répéter. Nous voulons cependant rappeler encore une fois que, sans nous écarter de notre position juridique, il convient de réaffirmer que la mission du Conseil de sécurité est avant tout de préserver la paix.

91. Sir Roger JACKLING (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution. Le Conseil n'est peut-être pas parvenu à une conclusion formelle sur les questions que nous discutons depuis quelques jours, mais nous espérons que ce débat aura pu néanmoins contribuer à nous rapprocher du but qui, je pense, nous est commun: réduire la tension dans la région.

92. A mon avis, beaucoup des déclarations faites auront encouragé le général Bull dans ses efforts et auront contribué à maintenir le cessez-le-feu que, suivant la note du Secrétaire général, il a négocié. Si nos débats ne reflètent pas un point de vue collectif, les opinions des divers représentants ont certainement été exposées très clairement.

93. Pour ma part, j'ai bien précisé à la 1291ème séance que mon gouvernement déplorait l'attaque israélienne du 14 juillet en territoire syrien, et la rédaction d'un texte approprié sur cet aspect de la question aurait pu obtenir notre appui. Pour ce qui est du paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, relatif à la Commission mixte d'armistice, ma délégation n'aurait pas éprouvé de difficultés à l'adopter, mais ce projet semble encore omettre certains éléments dont j'ai parlé dans ma déclaration et qui nous semblent essentiels si ce texte doit nous aider à atteindre le but que mon gouvernement estime primordial, le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

94. En premier lieu, le projet de résolution ne mentionne qu'un des trois documents présentés au Conseil par le Secrétaire général. De l'avis de ma délégation, ce n'est pas rendre entièrement justice aux efforts du général Bull que de ne pas prendre note de toutes les enquêtes qu'il a faites, et notamment de ne pas le féliciter et l'encourager dans les efforts qu'il déploie, comme il ressort du document S/7434. Deuxièmement, pour que la paix et la sécurité puissent être rétablies dans cette région troublée, nous jugeons essentiel que soient observés scrupuleusement par les deux parties au différend les termes du paragraphe 3 de l'article III de la Convention d'armistice général israélo-syrienne; nous aurions été heureux qu'il en soit fait mention dans le projet de résolution.

95. C'est pour ces raisons que ma délégation n'a pas estimé pouvoir voter pour le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix.

96. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, qui désire exercer son droit de réponse.

97. M. TARABANOV (Bulgarie): Comme bien l'on pense, je voudrais me référer à la déclaration que vient de faire le représentant des Etats-Unis. Dans son intervention, il s'est plaint de ce que nous ayons

his ideas and misquoted him. Sufficient time has elapsed since he made his statement the other day to enable us all to familiarize ourselves with it. Nevertheless, for the sake of greater exactness, I shall quote some of the things he said at that time.

98. In reply to the representative of the Soviet Union, the United States representative said the following, at the 1293rd meeting, without giving his reference in parentheses—and I am quoting him literally: "Today he referred to the barbarous war of American imperialism in South-East Asia." Of course, like the United States representative, we can all bear witness to the fact that the Soviet Union representative did refer to "the barbarous war of American imperialism in South-East Asia". But instead of saying in reply that American imperialism was not waging a barbarous war in South-East Asia, the United States representative went on to say:

"Members of the Council surely recall that the Soviet Union opposed a debate on Viet-Nam last winter in this very Council, a debate which my delegation proposed in order to be sure that no possible chance for peace in Viet-Nam was missed."

99. As members of the Council will remember, I also quoted part of the last paragraph of that statement, in which the United States representative said in effect that while the representative of the Soviet Union had referred to a "barbarous war", it was the United States which had proposed peace or the convening of a peace conference, meaning thereby a peace conference at which the United States would have been able to exonerate itself in the eyes of public opinion. That is what he said and I repeated it. What else could I do? We do not often have an opportunity of hearing the United States representative speak about Viet-Nam. So much then for the United States representative's rebuke to me about distorting his words. He may have meant something else but I quoted him exactly.

100. As to the statement which has just made, the United States representative said in substance that the Bulgarian Government was known to have supported aggression by North Viet-Nam against South Viet-Nam, or something to that effect. The People's Republic of Bulgaria supports no aggression. But the Bulgarian people and the Bulgarian People's Republic support and will always support the struggle of people who are trying to liberate themselves from the colonial yoke and to repel savage aggression against their country and their fatherland. They will do so to the full extent of their capabilities anywhere in the world that such aggression may be perpetrated. We know that our capabilities are limited but, in the course of our history, we have often had to fight for our liberation and we intend to support all peoples who are trying to liberate themselves. Nevertheless, it would be as well to point out here that if there is aggression in Viet-Nam—and we are certain that there is—it is not the aggression of the people of Viet-Nam against the people of Viet-Nam, since a people cannot be an aggressor against itself, but rather the aggression of the United

déformé sa pensée et cité inexactement des phrases de son intervention. Il s'est écoulé suffisamment de temps depuis sa déclaration de l'autre jour pour que l'on ait eu le loisir d'en prendre connaissance; cependant, pour être plus précis, je me permettrai de lire certaines des phrases qu'il a prononcées alors.

98. Répondant au représentant de l'Union soviétique, le représentant des Etats-Unis a dit, à la 1293ème séance, sans que cette référence soit mise entre parenthèses — et moi je la cite exactement: "Aujourd'hui, il s'est référé à la guerre sauvage que l'impérialisme américain mène en Asie du Sud-Est." Nous avons tous, certes, été témoins, comme l'a été le représentant des Etats-Unis, que le représentant de l'Union soviétique avait parlé "de la guerre sauvage que l'impérialisme américain mène en Asie du Sud-Est". Mais au lieu de répondre que ce n'était pas une guerre sauvage que l'impérialisme américain menait dans l'Asie du Sud-Est, le représentant des Etats-Unis a dit ensuite:

"Les membres du Conseil n'ont certainement pas oublié que l'Union soviétique s'est opposée à un débat sur le Viet-Nam l'hiver dernier à ce même Conseil, débat que ma délégation avait demandé afin d'être sûre de ne laisser échapper aucune chance de rétablir la paix au Viet-Nam."

99. J'ai également cité, les membres du Conseil s'en souviendront, partie du dernier paragraphe de cette intervention, où il disait en somme que, même si le représentant de l'Union soviétique avait parlé de "guerre sauvage", c'étaient les Etats-Unis qui avaient proposé la paix ou bien la convocation d'une conférence de paix — sous-entendez une conférence de paix dans laquelle les Etats-Unis auraient eu la possibilité de se disculper devant l'opinion publique. Il l'a dit et je l'ai répété; que fallait-il que je fasse? Ce n'est pas souvent que nous avons la possibilité d'entendre ce représentant parler du Viet-Nam. Voilà pour ce qui est du reproche que m'a adressé le représentant des Etats-Unis en disant que je déformais ses phrases. Peut-être voulait-il dire autre chose que ce qu'il a dit, mais moi, je l'a cité exactement.

100. Dans l'intervention qu'il vient de faire, d'autre part, le représentant des Etats-Unis a dit en substance que l'on savait que le Gouvernement de la Bulgarie avait bien entendu appuyé l'agression du Viet-Nam du Nord contre le Viet-Nam du Sud, ou quelque chose à cet effet. La République populaire de Bulgarie n'appuie aucune agression. Mais le peuple et la République populaire bulgares appuient et appuieront toujours la lutte des peuples qui cherchent à se libérer du joug colonial, à repousser les agressions sauvages commises contre leur pays et leur patrie. Ils le feront dans la mesure de leurs possibilités, dans quelque endroit du monde que cette agression puisse être perpétrée. Nous savons que nos possibilités sont limitées, mais nous avons eu souvent à lutter au cours de notre histoire pour notre libération, et nous voulons appuyer tous les peuples qui cherchent à se libérer. Cependant, il serait bon de faire observer ici que, si agression il y a au Viet-Nam — ce dont nous sommes certains — il ne s'agit pas de l'agression du peuple du Viet-Nam contre le peuple du Viet-Nam, car un peuple ne peut pas être son propre

States against Viet-Nam, since the United States went to Viet-Nam and is bombing it. It is the United States which sent its troops to Viet-Nam and is threatening to send more. The people of Viet-Nam cannot be an aggressor against itself: no people can be its own killer.

101. If one wants peace to reign in Viet-Nam and the aggression there stopped, that is not difficult; all that the United States has to do is to withdraw its troops from Viet-Nam so as to put an end to the barbarous aggression being continued in that area. But, obviously, even if the United States withdraws its troops, the bitter memory of this barbarous aggression of the United States against the heroic Viet-Namese people will live on in the minds of future generations and will go down in history.

102. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics (translated from Russian): With regard to the statement which the United States representative made with obvious irritation a few minutes ago, the Soviet delegation deems it necessary to state that its position regarding the United States imperialist aggression in Viet-Nam has been set out in great detail and clarity in the relevant statements of the Soviet Government and in the Security Council.

103. We should like to add that it is quite intolerable that a body such as the Security Council should be used by the United States for the unseemly purpose of concealing the ever-increasing escalation of its dirty war against the Viet-Namese people. The world expects deeds and practical action from Washington, not hypocritical discussion and word-splitting. There is a homespun maxim that an untruth, even if repeated, does not become a truth. If Washington were really trying to seek peace in Viet-Nam, the White House would long since have abandoned its role of world policeman, put an end to its criminal aggression in that part of the world, withdrawn its troops and accepted the just programme of the Democratic Republic of Viet-Nam and the National Front for the Liberation of South Viet-Nam.

104. The PRESIDENT: I now call upon the representative of the United States, who has asked to speak in exercise of his right of reply.

105. Mr. SISCO (United States of America): I regret intervening once again, but in light of the statements we have just heard I should like to make one additional observation.

106. The way to put an end to the fighting in Viet-Nam is to move this problem from the battlefield to the conference table. The United States is not prepared to accept a double standard whereby United States policies in Viet-Nam are to be roundly condemned by the representatives of the communist world, while Moscow seeks within that world to excuse itself from responsibility for Viet-Namese developments and expects that its policies will be understood and excused on the grounds that the situation in South-East Asia is an extremely complicated one.

agresseur, mais bien de l'agression des Etats-Unis contre le Viet-Nam, puisqu'ils sont allés bombarder ce pays. Ce sont les Etats-Unis qui ont envoyé leurs troupes au Viet-Nam et qui menacent d'en envoyer encore. Le peuple du Viet-Nam ne peut pas être son propre agresseur: aucun peuple ne peut se tuer lui-même.

101. Si l'on veut que la paix règne au Viet-Nam et que l'agression y soit stoppée, ce n'est pas difficile: il suffit que les Etats-Unis d'Amérique retirent leurs troupes du Viet-Nam, pour mettre fin à l'agression barbare qui se poursuit actuellement dans cette région du monde. Mais il est bien entendu que même si les Etats-Unis retirent leurs troupes, la mémoire des générations futures et l'histoire conserveront le souvenir amer de cette agression barbare des Etats-Unis contre l'héroïque peuple vietnamien.

102. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: A propos de la déclaration que le représentant des Etats-Unis vient de faire en haussant nettement le ton, la délégation soviétique estime nécessaire d'indiquer que la position de l'Union soviétique en ce qui concerne l'agression de l'impérialisme américain au Viet-Nam a été exposée de façon tout à fait claire dans les déclarations pertinentes du Gouvernement soviétique, ainsi qu'au Conseil de sécurité.

103. Je voudrais ajouter qu'il est abominable qu'un organe comme le Conseil de sécurité soit utilisé par les Etats-Unis à des fins aussi viles que de vouloir couvrir l'escalade toujours plus marquée de la sale guerre que les Etats-Unis mènent contre le peuple vietnamien. Le monde attend de Washington non pas des paroles hypocrites, mais des faits concrets. La sagesse populaire dit qu'un mensonge deux fois répété n'en devient pas pour autant vérité. Si Washington voulait vraiment la paix au Viet-Nam, la Maison Blanche aurait depuis longtemps renoncé à son rôle de gendarme mondial, mis fin à son agression criminelle dans cette région, retiré ses troupes et acquiescé au programme équitable proposé par la République démocratique du Viet-Nam et le Front national de libération du Viet-Nam du Sud.

104. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

105. M. SISCO (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je regrette d'intervenir une fois de plus, mais, à la suite des déclarations que nous venons d'entendre, je désire faire une remarque supplémentaire.

106. Le moyen de mettre fin à la lutte au Viet-Nam est de faire passer ce problème du champ de bataille à la table de conférence. Les Etats-Unis ne sont pas disposés à accepter deux poids et deux mesures, à savoir que d'une part la politique des Etats-Unis au Viet-Nam soit carrément condamnée par les représentants du monde communiste, alors que d'autre part Moscou cherche, dans ce monde communiste, à esquiver les responsabilités des événements du Viet-Nam et s'attend à ce que sa politique soit comprise et excusée sous le prétexte que la situation en Asie du Sud-Est est extrêmement complexe.

107. The Soviet Union cannot forgo its responsibilities as a great Power by disclaiming any direct involvement in the Viet-Nam war. By supplying more matériel to North Viet-Nam, by refusing to take any initiative in bringing about negotiations, the Soviet Union is in fact encouraging North Viet-Nam to prolong the war and providing Hanoi with the means of doing so. It is a matter of very serious disappointment that the Soviet Union continues to ignore appeals from all quarters of the world, including neutral and non-aligned States, to exercise its responsibility as Co-Chairman of the Geneva Conference in paving the way for negotiations. If in fact, as it says, the Soviet Union regards the situation in Viet-Nam as a danger to world peace, and if, as it says, it favours peaceful solutions to international problems, it ought to stop "pussy-footing" and it ought to put its weight behind moving this serious problem to the conference table.

108. The PRESIDENT: I call now on the representative of New Zealand, who has asked to speak in exercise of his right of reply.

109. Mr. CORNER (New Zealand): This is not in right of reply, but I wish to raise a question of order.

110. According to the summary statement of matters of which the Security Council is seized, which was circulated last month [S/7382], the question of Viet-Nam appears as number 70 therein. The question is whether this matter is on the agenda of today's meeting. Formally, of course, it is not. But may we take it that, since a debate has been commenced without objection from any member of the Council, you will be willing, Mr. President, under rule 10 of the provisional rules of procedure, to include it automatically in the agenda of our next meeting? For my part, I would not imagine that such a serious question as that of Viet-Nam raised first at the initiative of the Soviet Union yesterday or the day before, and then re-raised today by the representative of Bulgaria, was brought up by them merely to score some point of propaganda, but we may be in the encouraging situation where at last they are willing, now that several months have passed since last January, to have this question actually discussed in the Council.

111. The question of order is whether we may take it from the general acceptance by the members of the Council of this now quite considerable exchange on Viet-Nam that the question has been admitted by consent to our agenda for today and will be included at the next meeting, and that this, the most serious question with which the world is faced, will at last be before the Security Council.

112. The PRESIDENT: I thank the representative of New Zealand for his observations and suggestions. I hope that the question of Viet-Nam will not occupy too

107. L'Union soviétique ne peut esquiver ses responsabilités de grande puissance en soutenant qu'elle n'est pas directement engagée dans la guerre du Viet-Nam. En fournissant au Viet-Nam du Nord toujours plus de matériel, en refusant de prendre aucune initiative pour amener des négociations, l'Union soviétique encourage en fait le Viet-Nam du Nord à prolonger la guerre et fournit à Hanoï les moyens de le faire. Nous sommes extrêmement déçus que l'Union soviétique continue à faire la sourde oreille aux appels qui lui sont adressés de tous les coins du monde, y compris les Etats neutres et non alignés, pour qu'elle s'acquitte de ses responsabilités comme coprésident de la Conférence de Genève et prépare la voie aux négociations. Si l'Union soviétique considère réellement, comme elle le dit, la situation au Viet-Nam comme un danger pour la paix mondiale, si, comme elle le dit, elle est en faveur de solutions pacifiques pour les problèmes internationaux, elle devrait cesser de jouer ce double jeu et mettre tout son poids dans la balance afin que ce grave problème vienne enfin à la table de conférence.

108. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui désire exercer son droit de réponse.

109. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je ne désire pas exercer mon droit de réponse, mais présenter une motion d'ordre.

110. Si l'on examine la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi, distribuée le mois dernier [S/7382], on constate que le problème du Viet-Nam occupe la soixante-dixième place sur cette liste. Il faudrait savoir si cette question est aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil. Officiellement, c'est évident, elle n'y est pas; mais puisqu'un débat s'est engagé sur ce problème sans qu'aucun membre y fasse objection, faut-il en conclure que le Président accepte, en vertu de l'article 10 du règlement intérieur provisoire, de l'inclure automatiquement dans l'ordre du jour de notre prochaine séance? Je ne puis croire, quant à moi, qu'une question aussi grave que celle du Viet-Nam, qui a été soulevée d'abord hier ou avant-hier sur l'initiative du représentant de l'Union soviétique, puis reprise aujourd'hui par le représentant de la Bulgarie, ne l'ait été que pour marquer des points de propagande, mais peut-être nous trouvons-nous maintenant dans une situation encourageante où, de nombreux mois ayant passé depuis janvier dernier, ils acceptent enfin que cette question soit réellement discutée par le Conseil.

111. Ma motion d'ordre porte donc sur la question suivante: puisque les membres du Conseil, dans leur ensemble, ont accepté que se déroule tout cet échange de remarques déjà considérable sur le Viet-Nam, peut-on en conclure que la question est inscrite par consentement unanime à notre ordre du jour d'aujourd'hui et sera inscrite à celui de la prochaine séance, de sorte que le problème le plus grave qui se pose actuellement au monde pourra enfin être débattu devant le Conseil de sécurité?

112. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de ses observations et ses suggestions. J'espère que la ques-

much of the Council's time.

113. However, I shall give one more opportunity to the representative of the Soviet Union, who has expressed a desire to speak in exercise of his right of reply. Before calling on the representative of the Soviet Union, I recognize the representative of New Zealand on a point of order.

114. Mr. CORNER (New Zealand): I have raised a point of order, and should appreciate a ruling on it by the President, under rule 30 of our provisional rules of procedure. As I have said, I think that it is most encouraging that at last we are launched in this debate on Viet-Nam. I should therefore appreciate an answer from the President to my question regarding the application of rule 10.

115. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): I should like to speak on the point of order just raised.

116. The PRESIDENT: I am about to make a statement on the point of order raised by the representative of New Zealand. I was not aware that in his first statement the representative of New Zealand had raised a point of order. I gained the impression from the way in which his statement was couched that he was making some observations and suggestions for future consideration by this Council.

117. The question of Viet-Nam has unfortunately found its way into our deliberations. My ruling is that it would be unfair to hear one side without hearing the other, and I shall therefore call on the representative of the Soviet Union. I should like it to be understood that I have no intention of calling on any other representative who may wish to bring up the question of Viet-Nam. That is my ruling. If it is challenged, I shall put it to the vote. As that does not appear to be the case, I call on the representative of the Soviet Union in exercise of his right of reply.

118. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Soviet delegation deems it necessary to draw attention to the fact that the United States representative is attempting by every possible means to involve the Security Council in a word-splitting discussion on a matter on which the Security Council has already stated its position, quite apart from the fact that the representatives of a number of countries, including the Soviet Union, have made their views concerning Washington's attempt to hide behind the authority of this high organ of the United Nations abundantly clear.

119. The United States representative has seen fit to make repetitious statements in an endeavour to justify and whitewash the barbarous acts committed before the eyes of the whole world by the armed forces of the interventionists and the United States aggressors in Viet-Nam. In the statement he made just now, the

tion du Viet-Nam ne retiendra pas trop longtemps le Conseil.

113. Cependant, je dois une fois encore donner la parole au représentant de l'Union soviétique, qui a exprimé le désir d'exercer son droit de réponse. Avant de donner la parole au représentant de l'Union soviétique, je dois permettre au représentant de la Nouvelle-Zélande de s'exprimer sur sa motion d'ordre.

114. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: J'ai soulevé une question d'ordre et, conformément à l'article 30 de notre règlement intérieur provisoire, je serais reconnaissant au Président du Conseil de bien vouloir prendre une décision à cet égard. Ainsi que je l'ai déclaré, je pense qu'il est tout à fait encourageant de constater qu'enfin nous avons abordé ce débat sur le Viet-Nam. En conséquence, je serais très heureux que le Président réponde à la question que j'ai posée concernant l'application de l'article 10.

115. M. TARABANOV (Bulgarie): Je voudrais intervenir sur la question d'ordre qui vient d'être soulevée.

116. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'allais faire moi-même une déclaration au sujet de la motion d'ordre que vient de présenter le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je n'avais pas compris que, dans sa première déclaration, le représentant de la Nouvelle-Zélande avait soulevé une question d'ordre; les termes dans lesquels il s'était exprimé m'avaient donné l'impression qu'il faisait des observations et des suggestions à soumettre à l'examen du Conseil.

117. Malheureusement, la question du Viet-Nam s'est insérée dans nos délibérations. Ma décision est qu'il serait injuste d'entendre une des parties sans écouter l'autre et, en conséquence, je donne la parole au représentant de l'Union soviétique. Je voudrais que l'on comprenne bien que je n'ai l'intention d'accorder la parole à aucun autre représentant qui désirerait intervenir sur la question du Viet-Nam. Telle est ma décision. Si elle n'est pas acceptée, je serai dans l'obligation de la mettre aux voix. Puisqu'il ne semble pas y avoir d'objection, je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui désire exercer son droit de réponse.

118. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques [traduit du russe]): La délégation soviétique estime devoir attirer l'attention sur le fait que le représentant des Etats-Unis cherche par tous les moyens à entraîner le Conseil de sécurité dans des discussions stériles sur une question sur laquelle celui-ci s'est déjà prononcé, sans compter que les représentants de différents pays, dont l'Union soviétique, ont flétris en termes explicites les efforts que faisait Washington pour se retrancher derrière l'autorité de l'instance suprême de l'ONU.

119. Le représentant des Etats-Unis a cru bon de répéter ses déclarations pour essayer de justifier et de blanchir les actes de sauvagerie auxquels se livrent les forces armées des interventionnistes et agresseurs américains au Viet-Nam sous les yeux du monde entier. De plus, le représentant des Etats-

United States representative even went so far as to assume a didactic role and issue lavish instructions as to how other countries, including the Soviet Union, should behave. It is time that United States diplomats realized that their lectures are ridiculous and not needed by anyone, least of all by the Soviet Government. Our position is clear. We are on the side of the struggling Viet-Namese people. The Soviet Union has assisted and continues to assist the brother people of Viet-Nam.

120. As for the United States representative's statements in the Security Council, he can, of course, make as many statements as he likes and continue to issue his Press releases, but we should like to point out that such statements and the paper wasted on them will deceive no one, nor will anyone believe them until Washington puts an end to its criminal aggression against the Viet-Namese people.

121. Mr. COMAY (Israel): My delegation has been given the floor at a rather late hour through circumstances over which we certainly have had no control, but I would nevertheless ask for the indulgence of the Council to make some final observations on behalf of my Government on the debate which has taken place and on the situation as we now see it.

122. Let me say, first, that Israel values deeply the regard of its friends and that it is not a matter of indifference to us that a number of friendly countries represented on the Council have expressed disapproval of the action that my Government felt compelled to take, the reasons for which have been fully explained to the Council and need not be repeated here. All the same, whatever the opinion of Council members may be regarding our response to attack, it is reassuring to my Government that the great majority of them were unwilling to see that response in a vacuum, isolated from the surrounding circumstances and without regard to the preceding chain of events to which it was a response.

123. This insistence on seeing the various matters discussed in the debate as an interrelated part of a whole corresponds to the realities of the situation on the spot. It is clear from the contents of the Secretary-General's note on border tensions [S/7434] that General Bull finds himself dealing with a single complex of issues with different facets that impinge upon each other.

124. My delegation notes that in casting his vote in favour of the draft resolution the representative of Nigeria has regarded himself as dealing at this stage only with the text relating to sub-item (a) of the agenda. It is our understanding, therefore, that his vote does not carry any inference, one way or another, on the merits of the Israel complaints which appear as sub-item (b) on the agenda. You, Mr. President, as the representative of Uganda, have also supported a draft resolution based on sub-item (a), but you made it clear in your important statement yesterday at the 1294th meeting that you did not consider that to be the whole story. On the contrary, you made some very

Unis a eu l'audace de se poser en mentor et de distribuer libéralement des instructions sur la façon dont doivent se comporter les autres pays, y compris l'Union soviétique. Il est temps que les diplomates américains comprennent que leurs sermons sont ridicules et que personne et en tout premier lieu le Gouvernement soviétique n'en a cure. Notre position est claire. Nous sommes du côté du peuple vietnamien en lutte. L'Union soviétique a aidé et continue à aider le peuple frère du Viet-Nam.

120. Pour ce qui est des interventions du représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité, il est naturellement libre d'en faire autant qu'il voudra, ainsi que de continuer à publier ses communiqués de presse, mais nous nous permettons de lui faire remarquer que ce genre de discours et le papier qu'on utilise à cette fin n'abusent personne et que personne ne leur ajoutera foi aussi longtemps que Washington ne mettra pas fin à son agression criminelle contre le peuple vietnamien.

121. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Ma délégation se voit donner la parole à une heure assez tardive, en raison de circonstances certainement indépendantes de notre volonté; néanmoins je voudrais demander au Conseil de me permettre de faire, au nom de mon gouvernement, quelques observations finales sur le débat qui vient d'avoir lieu et sur la situation telle que nous la voyons maintenant.

122. Je dirai tout d'abord qu'Israël tient beaucoup à l'estime de ses amis et n'est nullement insensible au fait qu'un certain nombre d'entre eux représentés au Conseil, aient désapprouvé les mesures que mon gouvernement a été contraint de prendre, pour des raisons qui ont déjà été longuement exposées au Conseil et qu'il n'est point besoin de répéter ici. Toutefois, quoi que puissent penser les membres du Conseil de la manière dont nous avons réagi à l'attaque, il est rassurant pour mon gouvernement de voir que la grande majorité d'entre eux n'a pas voulu considérer cette riposte comme un cas isolé, dans une sorte de vide, indépendamment des circonstances qui l'ont entourée et de la suite d'événements qui l'ont précédée.

123. Cette volonté de considérer les différentes questions examinées au cours du débat comme les parties interdépendantes d'un tout correspond à la réalité de la situation sur place. Il ressort clairement de la note du Secrétaire général sur les tensions à la frontière [S/7434] que le général Bull se trouve devant un ensemble de problèmes dont les différents aspects empiètent les uns sur les autres.

124. Ma délégation constate qu'en votant en faveur du projet de résolution, le représentant du Nigéria a précisé qu'il ne se prononçait à ce stade que sur le texte relatif au point a de l'ordre du jour. Nous concluons par conséquent que son vote ne doit pas être interprété comme une prise de position, quelle qu'elle soit, sur les plaintes d'Israël qui figurent au point b de l'ordre du jour. Vous aussi, Monsieur le Président, en tant que représentant de l'Ouganda, vous avez appuyé un projet de résolution fondé sur le point a, mais vous avez bien précisé dans votre importante déclaration à la 1294ème séance que ce n'était pas là toute la question. Au contraire, vous

forthright and timely observations on Syria's obligation to control its territory and to prevent infiltration from it. In particular, you rejected the thesis that Syria could shed its responsibilities on the plea that the organizations involved were Palestinian ones.

125. It is regrettable to my delegation that three other members of the Council, other, that is, than Jordan, have tried to dismiss or to ignore the Israel complaints against Syria. Such an attitude cannot but be regarded as inequitable and as unrealistic.

126. Even if the Council has not taken any formal resolution on this occasion, it is clear that we are dealing with a continuous situation that has lasted for many years. A single debate could not radically alter it. Yet my delegation believes that a few positive features have emerged from this debate.

127. First, a cease-fire has been established, and my Government earnestly hopes it will be maintained. If this means that in the border areas no more machine-gun, mortar and artillery fire will be directed at our farmers cultivating their fields, at our fishermen sailing their boats in the Sea of Galilee, and at vehicles passing along our roads, this would be a welcome change in the border situation and would contribute a great deal towards the relaxing of tension.

128. Secondly, General Bull has informed the Council that he is actively pursuing discussions with the two Governments aimed at avoiding further incidents over the cultivation of lands. My delegation, at least, has scrupulously refrained from trying to discuss here the specific issues involved, since we do not want to prejudice the talks in the area. I would merely say that my Government has a very real and genuine interest in reaching a modus vivendi which will spare our people further incidents.

129. Thirdly, the debate has exposed to public scrutiny the sabotage raids carried out in our country in the name of the El-Fatah organization, and it has produced, I believe, a heightened awareness among the members of the Council of the danger to peace they involve. This explosive problem has now been ventilated before the Security Council for the first time. The last Council debate on an Israel-Syrian dispute took place in November 1964, while the El-Fatah operation was launched in January 1965.

130. My delegation has submitted to the Council a list of fifty-three such attacks in an eighteen-month period, directed against civilian life on the Israel side of the border [see 1288th meeting, annex]. The accuracy of that list has not been seriously challenged. All the circumstances indicate that these are not isolated and unconnected incidents, carried out by stray individuals, but that they fit into a single co-ordinated guerrilla-type operation organized and directed from across the border. There is no need to repeat on what ground my Government regards the Syrian authorities as implicated in this manifestation of what they

avez présenté quelques observations très franches et opportunes sur l'obligation pour la Syrie d'exercer un contrôle sur son territoire et d'empêcher toute infiltration en provenant. Vous avez notamment rejeté la thèse selon laquelle la Syrie pouvait éluder ses responsabilités sous prétexte que les organisations en cause sont palestiniennes.

125. Ma délégation regrette que trois membres du Conseil, outre la Jordanie, aient tenté de rejeter les plaintes d'Israël contre la Syrie ou de ne pas en tenir compte. Une telle attitude ne peut être considérée que comme injuste et dépourvue de réalisme.

126. Même si le Conseil n'a pas, cette fois-ci, adopté de résolution formelle, il est évident que nous sommes devant une situation permanente qui dure depuis de nombreuses années. Un seul débat ne saurait la modifier radicalement, mais ma délégation pense que celui-ci a permis de dégager quelques éléments positifs.

127. Tout d'abord, un cessez-le-feu a été établi et mon gouvernement espère sincèrement qu'il sera maintenu. Si cela signifie que, dans la région frontalière, nos paysans qui cultivent leurs champs, nos pêcheurs à bord de leurs bateaux sur la mer de Galilée, ou les véhicules qui circulent sur nos routes ne seront plus soumis à des feux de mitrailleuses, de mortier ou d'artillerie, ce sera sur la frontière un changement dont nous nous féliciterons et qui contribuera grandement à réduire la tension.

128. Deuxièmement, le général Bull a fait savoir au Conseil qu'il poursuivait activement les conversations avec les deux gouvernements intéressés pour éviter de nouveaux incidents à propos de la culture des terres. Ma délégation s'est scrupuleusement abstenu de discuter ici des questions précises liées aux cultures car nous ne voulons pas préjuger des conversations qui se déroulent sur place. Je dirai simplement que mon gouvernement souhaite réellement et ardemment aboutir à un modus vivendi qui évitera à notre population le renouvellement de tels incidents.

129. Troisièmement, le débat a révélé au monde les opérations de sabotage perpétrées dans notre pays au nom de l'organisation El-Fatah et il a, me semble-t-il, permis aux membres du Conseil de prendre davantage conscience des risques que de telles activités font courir à la paix. Ce dangereux problème a été exposé publiquement pour la première fois devant le Conseil de sécurité. Le dernier débat du Conseil consacré à un différend syro-israélien remonte au mois de novembre 1964 alors que les activités de l'organisation El-Fatah n'ont commencé qu'en janvier 1965.

130. Ma délégation a communiqué au Conseil une liste de 53 attaques [voir 1288ème séance, annexe] effectuées au cours d'une période de 18 mois et dirigées contre la population civile du côté israélien de la frontière. La véracité des faits rapportés dans cette liste n'a pas été sérieusement contestée. Toutes les circonstances montrent qu'il ne s'agit pas là d'incidents isolés, sans lien entre eux, perpétrés par des individus opérant isolément, mais, au contraire, d'opérations de guérilla parfaitement coordonnées, organisées et dirigées depuis l'autre côté de la frontière. Point n'est besoin que je rappelle ici les

call a "people's war of liberation". If these raids were to continue, after this debate in the Council, they would be bound to produce serious tension, and they might confront the Council with another deterioration in the situation on the border.

131. One can only express the earnest hope that the Governments of neighbouring States will fully comply with their obligations under the Armistice Agreements and take effective measures to prevent illegal crossings of their borders into Israel. It is worth stressing here that the provisions of the Armistice Agreements, to which they have subscribed, apply not only to official armed forces, but also to crossings by "paramilitary" and "non-regular" forces, as well as to civilians. Anyone acquainted with the nature of the Syrian border, and the military dispositions along it on the Syrian side, knows perfectly well that Syria can, without difficulty, stop such groups from crossing into Israel whenever it chooses to do so. Instead, as the Council knows, Syria glorifies and publicizes the exploits of these El-Fatah gangs.

132. We are faced with a method of unofficial warfare which involves not only Syria and Israel, but Jordan and Lebanon as well. Whenever these two countries try to deny their territory to saboteur squads, they are furiously abused from Damascus Radio. The latest outburst to which I wish to draw the Council's attention occurred last week, on 25 July, the very day the Council's debate started. A broadcast from Damascus Radio at 1854 Greenwich Mean Time...

133. The PRESIDENT: The representative of Syria would like to raise a point of order. Unfortunately, the rules of procedure of the Security Council do not permit a non-member to raise a point of order. Therefore I give the floor again to the representative of Israel.

134. Mr. COMAY (Israel): As I was saying, the broadcast from Damascus Radio on that date referred to a clash between a so-called group of Palestinian fedayeen and Jordanian security forces, when that group was about to enter Israel. In the clash that occurred, according to the broadcast, four of the saboteurs were killed by the Jordanian forces. Their precise names were given, and it was stated that one of them, Surki Abdulla Kanan, led one of the raids that preceded the Israel air action. The broadcast further called for the death of the rulers of Jordan. That was from the Government radio of Syria.

135. I can merely say that, considering the chronic tension on the border, this El-Fatah business, involving as it does four Member States all of which are signatories to the General Armistice Agreements, can be described only as reckless, irresponsible and highly

raisons pour lesquelles mon gouvernement estime que les autorités syriennes sont mêlées à cette manifestation de ce qu'elles appellent une "guerre populaire de libération". Si ces attaques devaient se renouveler après le présent débat, elles créeraient inévitablement une tension grave et le Conseil pourrait avoir à constater qu'une fois de plus la situation à la frontière a empiré.

131. On ne peut qu'exprimer le ferme espoir que les gouvernements des Etats voisins s'acquitteront pleinement des obligations résultant pour eux des conventions d'armistice et prendront des mesures efficaces pour éviter les passages illégaux de leurs frontières avec Israël. Il convient de souligner ici que les dispositions des conventions d'armistice auxquelles ces Etats sont parties s'appliquent non seulement aux forces armées officielles, mais également au franchissement de la frontière par des forces paramilitaires et non régulières et aussi par des civils. Quiconque connaît la frontière syrienne et les dispositions militaires qui y ont été prises du côté syrien, sait fort bien que la Syrie peut, sans difficulté, et toutes les fois qu'elle le veut, empêcher que de tels groupes pénètrent en Israël. Au lieu de le faire, comme le savent les membres du Conseil, la Syrie vante les exploits de ces bandes de l'organisation El-Fatah et leur donne une large publicité.

132. Nous sommes placés devant un type de guerre non officielle dans laquelle sont impliqués non seulement la Syrie et Israël mais également la Jordanie et le Liban. Toutes les fois que ces deux derniers pays essaient d'interdire l'accès de leur territoire à des escouades de saboteurs, la radio de Damas les insulte violemment. Le dernier déchaînement de ce genre sur lequel je voudrais attirer l'attention du Conseil s'est produit la semaine dernière, le 25 juillet, le jour même où le Conseil a commencé ses débats. Une émission de la radio de Damas, à 18 h 54 T.U.

133. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de la Syrie a demandé la parole pour une motion d'ordre. Malheureusement, le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité ne permet pas à un Etat non membre du Conseil de présenter une telle motion et, par conséquent, je redonne la parole au représentant d'Israël.

134. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je disais donc que la radio de Damas, ce jour-là, a parlé d'un accrochage entre un groupe de soi-disant fedayin palestiniens et des éléments des forces de sécurité jordanienes, au moment où les premiers étaient sur le point de pénétrer en Israël. D'après cette émission, au cours du combat qui s'ensuivit, quatre des saboteurs furent tués par les forces jordanienes. Leurs noms exacts ont été donnés et on a indiqué que l'un d'entre eux, Surki Abdulla Kanan, avait dirigé l'un des raids qui ont précédé l'intervention aérienne d'Israël. La radio a demandé la mort des dirigeants de la Jordanie. C'était une émission de la radio gouvernementale syrienne.

135. Si l'on considère la tension chronique qui règne à la frontière, tout ce que je peux dire c'est que cette opération de l'organisation El-Fatah, qui fait intervenir quatre Etats Membres des Nations Unies qui ont tous signé les conventions d'armistice, ne peut

inflammatory. And in spite of the determined and repeated efforts of the representative of Jordan to belittle this matter, I do not believe that any responsible member of the Council is disposed to take it lightly. One can but hope that the serious attention now given by the Council to this burning problem will have a restraining effect in the future.

136. The Council knows what the difficulty has been about plenary meetings of the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission, and my Government hopes that a formula can be found to overcome that difficulty. At the same time, it would be unrealistic to expect that the Mixed Armistice Commission could cope with a pattern of sneak raids at night; and this has been shown by the experience of the Jordan-Israel Mixed Armistice Commission, which is fully functioning. The United Nations Truce Supervision Organization can confirm that the outrages have occurred, and the Chairman of the Mixed Armistice Commission can give his casting vote according to the number of footprints discernible next day between the scene of the crime and the border. But that is not an adequate answer to the El-Fatah operations. I say this without the slightest disrespect to General Bull and his officers, who are trying to do their best under trying circumstances. The armistice machinery was simply never designed to deal with nocturnal guerrilla activities, and it cannot be expected to do so effectively. There is no proper substitute for the direct responsibility of the Governments that have subscribed to the Armistice Agreements. My Government cannot agree that there should be license and immunity for armed groups to cross the border and operate in our territory.

137. My delegation would hope also that after this debate the Government of Syria will be disposed to give some further thought to its proclaimed policies of a warlike nature which have been the subject of one of the two complaints my Government presented to this Council, which have not been denied, and which have been referred to by several members of the Council, in particular the representatives of New Zealand and the United States. Doctrines of belligerence cannot be reconciled with the United Nations Charter, still less with the General Armistice Agreement. In the end they may fatally undermine the whole Armistice régime. I would quote here one paragraph from a statement made to the Security Council by the representative of Israel on 26 July 1951, in rebutting the claim of Egypt that it could impose restrictions on the use of the Suez Canal because there was a state of war between the two countries. At that time, Mr. Eban said:

être qualifiée que de téméraire, irréfléchie et lourde de dangers. Malgré les efforts acharnés et répétés du représentant de la Jordanie pour minimiser cette affaire, je ne pense pas qu'un membre du Conseil, soucieux de ses responsabilités, soit prêt à la prendre à la légère. Nous devons espérer que la sérieuse attention accordée maintenant par le Conseil à ce problème brûlant aura à l'avenir un effet modérateur.

136. Le Conseil sait à quelles difficultés se sont heurtées les séances plénières de la Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne, et mon gouvernement espère qu'une formule pourra être trouvée pour les surmonter. Néanmoins, ce serait manquer de réalisme que de s'attendre à ce que la Commission mixte d'armistice puisse empêcher des raids sournois effectués de nuit, comme l'a montré l'histoire de la Commission mixte d'armistice israélo-jordanienne, qui fonctionne parfaitement. L'ONUST peut confirmer que ces attentats ont bien eu lieu, et le Président de la Commission mixte d'armistice peut bien émettre son vote prépondérant en fonction du nombre d'empreintes de pas relevées le lendemain entre la scène du crime et la frontière. Mais ce n'est pas suffisant pour répondre aux opérations de l'organisation El-Fatah. Je dis cela sans vouloir le moins du monde manquer de respect au général Bull et à son personnel qui font de leur mieux dans des circonstances pénibles. Le fait est que le dispositif d'armistice n'a jamais eu pour but d'empêcher des activités nocturnes de guérilla et l'on ne peut s'attendre à ce qu'il les empêche efficacement. Rien ne peut remplacer la responsabilité directe des gouvernements qui ont signé les conventions d'armistice. Mon gouvernement ne saurait accepter que des groupes armés puissent être autorisés à franchir impunément la frontière et à effectuer des opérations sur notre territoire.

137. Ma délégation espère également qu'après ce débat le Gouvernement de la Syrie voudra bien réfléchir à nouveau sur la politique belliqueuse dont il se vante, et qui a motivé l'une des deux plaintes présentées par mon gouvernement à ce Conseil. L'objet de ces plaintes n'a pas été contesté et plusieurs membres du Conseil y ont fait allusion, en particulier les représentants de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis. On ne saurait concilier des doctrines belliqueuses avec la Charte des Nations Unies moins encore avec la Convention d'armistice général. En fin de compte, de telles doctrines ne peuvent que saper tout le régime d'armistice. Je me permettrai de citer un paragraphe de la déclaration faite devant le Conseil de sécurité par le représentant d'Israël le 26 juillet 1951, dans le but de réfuter l'affirmation de l'Egypte selon laquelle ce pays pouvait imposer des restrictions à l'utilisation du canal de Suez, parce qu'il existait un état de guerre entre les deux pays. M. Eban a dit alors:

"Mon gouvernement m'a chargé de déclarer qu'Israël ne se trouve pas en état de guerre avec l'Egypte et conteste à l'Egypte tout droit d'être en guerre avec Israël. Nous estimons qu'il est urgent que le Conseil de sécurité se prononce sur cette question capitale. Il est impossible qu'une convention d'armistice reste en vigueur entre deux parties lorsque l'une y voit une transition vers la paix tandis que, pour l'autre, elle continue l'état

"My Government instructs me to declare that Israel is in no state of war with Egypt and denies that Egypt has the least right to be at war with Israel. We believe it urgent that the Security Council should pronounce its view on this decisive question. There is no prospect that an armistice agreement can function between two parties, one of which regards that agreement as an intermediate stage of peace, while the other regards it as a state of war, giving

shelter and authority to all acts of hostility other than those specifically defined. The very assertion of Egypt's intention to maintain a state of war is in itself an offence hardly less grave than the performance of the hostile acts which flow from that assertion." [549th meeting, para. 41.]

And what was said concerning Egypt in 1951 holds good for Syria in 1966. In the last analysis, what matters to us and, I believe, to the Security Council is not this incident or that incident, but the basic attitude of the parties to the relationship created between them by the Armistice Agreement. What are the essentials of that relationship?

138. First, it negates all forms of war and all threats of war, whether declared or undeclared, whether carried on by regular forces or irregular forces, whether labelled a "war of liberation" or by any other name. The Armistice Agreement negates the very concept and principle of a state of war, for which in any case there is no room within the framework of the United Nations Charter. And the Agreement describes itself, and it was afterwards described by the Security Council, as a transition stage to a permanent peace.

139. Second, the Agreement makes the two Governments that signed it, in effect, joint guarantors and joint custodians of the border between their countries, and makes each responsible for ensuring that that border will not be violated from its side of the line.

140. If Syria shares such a broad understanding of the nature of the Israel-Syrian General Armistice Agreement, it would greatly clear the air for Syria to say so. On the other hand, if Syria claims for itself the right to seek the overthrow of Israel by armed force, as indeed it does, then the peace not only of the border but of the Middle East is upon a slippery slope. That is the fundamental question mark which hangs suspended over the local border situation, and this is what my delegation meant when it stated that eighteen years was time enough for Syria to make up its mind whether it regarded its war with Israel as ended or not.

141. On behalf of my Government, and through you, Mr. President, may I renew a solemn call to the leaders of Syria to seek an honourable and peaceful accommodation with Israel through the path and processes of dialogue, in which, in your words, we might come to grips with the root causes of the conflict. There are voices of reason being heard in the Arab world, voices that reject the dangerous dream of an Arab military solution to the Israel-Arab conflict.

142. Let the weight of international statesmanship be thrown into the scale in support of that broader vision of peace to which you, Mr. President, and other Council members have referred in moving terms. The alternative to peace would be a grim one for the peoples of the Middle East and the world. Beyond the difficulties of the present, my people cling to the hope of amity and fruitful co-operation in a better future. Until that is achieved, all we want from our neighbours

de guerre en sanctionnant tous les actes d'hostilité qui n'y sont pas expressément interdits. En affirmant qu'elle a l'intention de maintenir un état de guerre, l'Egypte commet une violation qui n'est pas moins grave que les actes d'hostilité qui découlent de cette prétention." [549ème séance, par. 41.]

Ce qui a été dit en 1951 au sujet de l'Egypte est valable en 1966 pour la Syrie. En fin de compte, l'important pour nous et, je pense, pour le Conseil de sécurité, ce n'est pas tel ou tel incident, mais bien l'attitude fondamentale des parties quant à leurs relations mutuelles découlant de la Convention d'armistice. Quels sont les éléments essentiels de ces relations?

138. Tout d'abord, la Convention d'armistice interdit toute forme de guerre et toute menace de guerre — déclarée ou non — qu'elle provienne de forces régulières ou irrégulières, qu'elle se qualifie de "guerre de libération" ou de tout autre nom. La Convention d'armistice condamne le concept et le principe mêmes de l'état de guerre qui, en tout état de cause n'a pas sa place dans le cadre de la Charte des Nations Unies. La Convention d'armistice se décrit elle-même, et a été ensuite décrite par le Conseil de sécurité, comme une étape transitoire avant une paix permanente.

139. En second lieu, la Convention fait des deux gouvernements signataires, en fait, les garants communs et les gardiens communs de la frontière entre leurs deux pays et rend chacun d'eux responsable de veiller à ce que la frontière ne soit pas violée à partir de son territoire.

140. Si la Syrie interprète aussi dans ce sens très large la nature de la Convention d'armistice israélo-syrienne, cela assainirait considérablement l'atmosphère qu'elle le précisât clairement. Si au contraire elle revendique le droit de chercher à abattre Israël par la force armée — comme elle le fait — alors la paix, non seulement à la frontière, mais dans tout le Moyen-Orient, est sur une pente bien glissante. Tel est le principal point d'interrogation qui se pose à propos de la question de ces frontières et c'est ce qu'a voulu dire ma délégation lorsqu'elle a déclaré qu'une période de 18 ans aurait dû suffire à la Syrie pour décider si elle considère sa guerre avec Israël comme terminée ou non.

141. Au nom de mon gouvernement et par votre intermédiaire, Monsieur le Président, puis-je lancer à nouveau un appel solennel aux dirigeants de la Syrie afin qu'ils recherchent un accommodement honorable et pacifique avec Israël par la voie d'un dialogue où nous pourrons, selon les termes que vous avez employés, nous attaquer aux racines mêmes du conflit? Dans le monde arabe, des voix de la raison se font entendre, des voix qui repoussent le rêve dangereux d'une solution militaire arabe au conflit israélo-arabe.

142. Que l'on permette à l'art de la politique internationale de jeter tout son poids dans la balance pour défendre cette vaste vision de la paix dont vous-même, Monsieur le Président, ainsi que d'autres membres du Conseil, avez parlé en termes émouvants. Une solution autre que la paix serait terrible pour les peuples du Moyen-Orient et du monde entier. Au-delà des difficultés du présent, mon peuple a le ferme espoir d'une coopération amicale et fructueuse dans

is that our citizens should be able to live free from the fear of attack and free from threat. That is the elementary right guaranteed to them by the Armistice Agreement, and by the Security Council when it endorsed that Agreement.

143. The PRESIDENT: I now give the floor to the representative of Syria.

144. Mr. TOMEH (Syria): I did not think that at this late hour the whole issue would be reopened before the Security Council and debated all over again, and that all the arguments on one side and the other would be raised once more. However, in spite of the very lengthy statement that we just heard from the Israel representative, I shall not depart from what was in my mind when I originally asked for the floor.

145. First of all, I wish to thank you, Mr. President, and the members of the Security Council for having given me the opportunity to present Syria's complaint to the Council. I also wish, in particular, to thank the Secretary-General for his untiring efforts in safeguarding the peace of the world. I would also be remiss in my duty if I did not thank all the representatives who supported the draft resolution presented by Jordan and Mali, and who voted for it; in particular, I wish to address the thanks of my delegation to you, Mr. President, and to the delegations of Nigeria, Mali, the USSR, Bulgaria and Jordan.

146. While the draft resolution was not adopted, I wish to put it on record here that we noted that all those who took the floor, without exception and in spite of all the interpretations one way or the other, have either categorically condemned the wanton attack of the Israel Air Force against Syria on 14 July, or have deplored it. Some of them, of course, in order to lessen the gravity of the crime of Israel, made a relationship between the artificial counter-complaint of Israel and our complaint originally placed before the Security Council. However, even some of those who abstained in the vote made it categorically clear, in their explanations of vote, that the two cases were completely different. The representative of France said, "elles sont de nature... bien différentes". Those were the same words he used in the Council today.

147. Therefore, it does not escape the attention of anyone around this table that the Israel representative, in presenting all these other points, is again following the same procedure of confusing the issue which is under discussion: the issue being the fact that Syria has placed a complaint concerning an act of aggression, an act of war—which is recognized by Israel, no matter what the rationalizations or justification may be—against Syria on 14 July.

148. Of course, when Syria submitted its complaint to the Security Council, we were fully aware that the woman and child who dies on 14 July—innocent civilians—as a result of the Israel attack would not come

un avenir meilleur. Jusque-là nous demandons uniquement à nos voisins de laisser nos citoyens vivre sans avoir à craindre des attaques et des menaces. C'est là le droit fondamental que leur garantissent la Convention d'armistice et le Conseil de sécurité lorsqu'il a fait siennes cette convention.

143. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Syrie.

144. M. TOMEH (Syrie) [traduit de l'anglais]: Je ne pensais pas qu'à cette heure tardive toute la question serait reprise devant le Conseil de sécurité, qu'elle ferait à nouveau l'objet d'un débat et que tous les arguments de l'une et l'autre partie seraient répétés. Toutefois, en dépit de la très longue intervention du représentant d'Israël que nous venons d'entendre, je ne m'éloignerai pas de ce que je voulais dire lorsque j'ai demandé la parole.

145. Je veux en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné l'occasion de présenter au Conseil la plainte de la Syrie. Je désire notamment remercier le Secrétaire général de ses efforts inlassables pour sauvegarder la paix dans le monde. Je manquerais également à mes devoirs si je ne remerciais pas tous les représentants qui ont appuyé le projet de résolution présenté par la Jordanie et le Mali et qui ont voté en sa faveur; je désire en particulier vous remercier, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, et remercier également les délégations du Nigéria, du Mali, de l'URSS, de la Bulgarie et de la Jordanie.

146. Bien que le projet de résolution n'ait pas été adopté, je désire relever que tous ceux qui ont pris la parole, sans exception et en dépit de toutes les interprétations dans l'un ou l'autre sens, ont soit condamné catégoriquement, soit déploré l'attaque aérienne immotivée d'Israël contre la Syrie le 14 juillet. Bien entendu, certains d'entre eux, afin d'atténuer la gravité du crime d'Israël, ont établi un rapport entre la contre-plainte artificielle d'Israël et la plainte dont nous avions à l'origine saisi le Conseil de sécurité. Toutefois certains, même parmi ceux qui se sont abstenus de voter, ont indiqué sans équivoque dans leurs explications de vote, que les deux questions étaient entièrement différentes. Le représentant de la France a déclaré qu'elles "sont de nature... bien différentes"; ce sont les paroles mêmes qu'il a prononcées aujourd'hui devant le Conseil.

147. Il ne peut donc échapper à l'attention de personne autour de cette table, que le représentant d'Israël, lorsqu'il présente tous ces autres points, se sert une fois de plus de la même méthode consistant à jeter la confusion sur la question à l'étude; or, cette question, c'est la Syrie qui a déposé une plainte relative à un acte d'agression, à un acte de guerre — reconnu par Israël, quelles que soient les raisons ou justifications invoquées — contre la Syrie le 14 juillet.

148. Bien entendu, lorsque la Syrie a saisie le Conseil de sécurité de sa plainte, nous étions tout à fait conscients du fait que la femme et l'enfant qui sont morts le 14 juillet — des civils innocents — à la suite

*Cité en français par l'orateur.

back to life again. They are among the scrolls of hundreds and thousands of martyrs who have died across the demarcation lines after the establishment of Israel, as a result of Israel's aggressive acts against the Arabs. In spite of the professions to the contrary, these were hundreds and thousands of civilians on all the borders: Jordan, Lebanon, Syria, the United Arab Republic.

149. But the draft resolution has not been adopted and here is something to think about. When Syria submitted its complaint to the Security Council, we were seeking the avenues given to us by the Charter as a Member of the United Nations. But we are a small State. The majority of the Members of the United Nations are small States. We do not rely on the force of arms or on the power of our armies and air forces. We rely on the Charter, on the Security Council, in order to prevent aggression and to prevent a repetition of aggression. The statement we just heard from the representative of Israel makes it abundantly clear that they have not refrained from aggression.

150. I would have stopped my intervention here had it not been for the lengthy statement that we have just heard from the Israel representative. I have a very simple answer to all the allegations that he made. In May a letter was addressed to the Secretary-General by the representative of Jordan [S/7281] requesting the Secretary-General to submit to the members of the Security Council a report on all the operations of the Mixed Armistice Commission since their establishment in 1948 up to the present time.

151. That letter of the representative of Jordan referred to a point that was raised in the Security Council in September 1963 when the representative of Morocco also requested the Secretary-General to submit this report. The Secretary-General promised that the report would be issued. It has not been issued as yet, but it will be issued. When that report is submitted, it will furnish ample proof that, beyond any doubt, the aggressive party—not only according to the condemnations by the Security Council, but according to the reports of the Armistice Commissions—is the same one whose representative is here now speaking about peace, praising peace and appealing for peace. We still reiterate the hope that that report concerning the work of the Mixed Armistice Commissions will be issued so that all the members may see what is the policy of Israel, a policy of criminality and aggression, where hundreds and thousands were killed on all the demarcation lines of Arab States—innocent civilians and not armies fighting in the battlefield.

152. I reiterate here the conclusions which I presented in my opening statement [1288th meeting]. The decisions of the Mixed Armistice Commission make it clear that, first, the Israel Government has been convicted of planning and organizing military operations and attacks on the adjoining Arab States and of inflicting large numbers of casualties on Arab civilians, as well as on soldiers. Secondly, no Arab

de l'attaque israélienne n'en ressusciteraient pas pour autant. Ils sont venus s'ajouter à la liste des centaines et des milliers de martyrs qui sont morts le long des lignes de démarcation après la création d'Israël, victimes des actes d'agression perpétrés par Israël contre les Arabes. En dépit de toutes les affirmations contraires, ce furent des centaines et des milliers de victimes civiles à toutes les frontières: à celles de la Jordanie, du Liban, de la Syrie et de la République arabe unie.

149. Cependant, le projet de résolution n'a pas été adopté, voilà ce qui doit donner matière à réflexion. Lorsque la Syrie a porté plainte devant le Conseil de sécurité elle cherchait, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, à utiliser les recours prévus par la Charte. Mais nous sommes un petit Etat. La majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies se compose de petits Etats. Nous ne nous en remettons pas à la force des armes, à la puissance de notre armée ou de notre force aérienne. Nous nous en remettons à la Charte et au Conseil de sécurité pour empêcher l'agression et éviter qu'elle ne se répète. La déclaration du représentant d'Israël que nous venons d'entendre montre sans équivoque possible qu'Israël ne recule pas devant l'agression.

150. Mon intervention se serait arrêtée ici sans la longue déclaration du représentant d'Israël que nous venons d'entendre. Je peux donner une réponse très simple à toutes les allégations qu'il vient de faire. En mai le représentant de la Jordanie a adressé au Secrétaire général une lettre [S/7281] lui demandant de soumettre aux membres du Conseil de sécurité un rapport sur toutes les activités des Commissions mixtes d'armistice depuis leur création en 1948 jusqu'à ce jour.

151. Cette lettre du représentant de la Jordanie avait trait à un point qui avait été soulevé au Conseil de sécurité en septembre 1963, lorsque le représentant du Maroc avait également demandé au Secrétaire général de soumettre ce rapport. Le Secrétaire général avait promis de faire publier ce rapport. Il n'a pas encore été publié, mais il le sera. Lorsque ce rapport sera présenté il contiendra suffisamment de preuves montrant sans aucun doute possible que l'agresseur — non seulement d'après les condamnations du Conseil de sécurité mais aussi d'après les rapports des Commissions d'armistice — est celui-là même dont le représentant parle ici à présent de paix, glorifie la paix et lance un appel pour la paix. Nous continuons d'espérer que ce rapport sur les travaux des Commissions mixtes d'armistice sera publié, de sorte que tous les membres puissent voir quelle est la politique d'Israël, une politique de crime et d'agression qui a provoqué des centaines et des milliers de morts sur toutes les lignes de démarcation des Etats arabes — des civils innocents et non pas des armées en campagne.

152. Je répète les conclusions que j'ai présentées dans ma première déclaration [1288ème séance]. Les décisions de la Commission mixte d'armistice montrent clairement que, premièrement, le Gouvernement d'Israël a été reconnu coupable d'avoir préparé et organisé des opérations militaires et des attaques contre les Etats arabes voisins et d'avoir fait un grand nombre de victimes parmi les civils arabes aussi bien

Government has at any stage been found guilty by any of the four Mixed Armistice Commissions of organizing a raid on Israel territory. Thirdly, when an Israel aggression takes place the spokesmen for the Israel Government have often proclaimed that the organized attacks across the border were retaliation for infiltration by individual Arabs. What we have listened to today is only a confirmation of the conclusions which I brought forth in my opening statement.

153. The Israel representative spoke again about the El-Fatah and the El-Assefa. Again, I deny that the Government of Syria has any knowledge whatsoever of or any responsibility whatsoever for their actions. If Radio Damascus broadcasts anything about El-Fatah and El-Assefa, we equally broadcast what is taking place in North Viet-Nam, or in Southern Rhodesia, or in Angola, or in the Union of South Africa. But the representative of New Zealand—and I have full confidence in and full respect for his integrity and legal mind—spoke again today about the threats of war. However, I shall place before the Council what the Israel Chief of Staff said immediately after the attack on Syria. This is what he said: "We are ready to play this game"—again—"we will apply the rules which suit us best". But what are these rules? The Syrian representative, in presenting his complaint, did not refer alone to these rules as being the rules of the jungle. You, yourself, Mr. President, in your statement at the 1294th meeting used these words—and some other representatives also referred to them as being the rules of the jungle. And Mr. Comay comes to lecture us about peace. But I understand why Mr. Comay submitted that long statement. Because everybody around this table condemned the wanton, aggressive and criminal attack on Syria by the Israel Air Force. No relationship exists between Israel's aggressive act and its accusations against Syria. The report of the Secretary-General [S/7433], based on the report of the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, does not incriminate Syria in any way; even in the words of the representative of the United States today, no decisive evidence exists. He said the report "contains strong indications". But do strong indications mean that this is decisive evidence?

154. Therefore, while we are dealing with facts recognized by him and recognized by everybody around this table, he is dealing with allegations, and nothing more. With all due respect to members of the Council, I submit again that you ponder the meaning of the Israel Chief of Staff when he said: "We are ready to play this game"—again—"We will apply the rules which suit us best." Are these the words of a member of the Security Council, of a Member of the United Nations which respects the Charter of the United Nations?

155. I also very much regret that the representative of the United States has found fit to devote at least one third, if not one half, of his statement today to

que parmi les soldats. En deuxième lieu, aucun des gouvernements arabes n'a à aucun moment été reconnu coupable par aucune des quatre Commissions mixtes d'armistice d'avoir organisé une incursion en territoire israélien. En troisième lieu, lorsqu'il se produit une agression israélienne, les porte-parole du Gouvernement israélien proclament fréquemment que ces attaques organisées au-delà de la frontière n'étaient que des représailles provoquées par l'infiltration individuelle d'Arabes. Ce que nous avons entendu aujourd'hui ne fait que confirmer les conclusions que j'ai soumises dans ma première déclaration.

153. Le représentant d'Israël a de nouveau mentionné l'El-Fatah et l'El-Assefa. Je démens une fois de plus que le Gouvernement syrien soit au courant d'une façon quelconque ou soit responsable d'une manière quelconque de leurs actions. Si Radio Damas fait des émissions sur l'El-Fatah et l'El-Assefa nous en faisons également sur ce qui se passe au Viet-Nam du Nord, en Rhodesie du Sud, en Angola ou dans l'Union sud-africaine. Mais le représentant de la Nouvelle-Zélande — et j'ai pour son intégrité et son esprit juridique un profond respect et une entière confiance — a de nouveau parlé aujourd'hui de menaces de guerre. Je me contenterai de soumettre au Conseil ce qu'a dit le Chef d'état-major des forces israéliennes tout de suite après l'attaque contre la Syrie. Voici ses paroles: "Nous sommes prêts à jouer le jeu" — et encore "nous appliquerons les règles qui nous conviendront le mieux". Mais de quelles règles s'agit-il? Le représentant de la Syrie, lorsqu'il a présenté sa plainte, n'a pas qualifié ces règles de loi de la jungle. C'est vous-même, Monsieur le Président, qui les avez ainsi qualifiées à la 1294ème séance et d'autres représentants les ont également qualifiées de loi de la jungle. Et M. Comay vient nous prêcher la paix! Mais je comprends pourquoi il a fait cette longue déclaration. En effet, tous les membres ici présents ont condamné l'agression immotivée et criminelle de la force aérienne d'Israël contre la Syrie. Il n'y a aucun rapport entre l'acte d'agression d'Israël et les accusations qu'Israël a portées contre la Syrie. Le rapport du Secrétaire général [S/7433], fondé sur le rapport du Chef d'état-major de l'ONUST n'incrimine la Syrie en aucune façon et pour reprendre les paroles du représentant des Etats-Unis, il n'existe aucune preuve décisive. Il a dit que le rapport contient de fortes présomptions. Est-ce que ces fortes présomptions signifient qu'il s'agit d'une preuve décisive?

154. Nous nous trouvons donc devant des faits admis par lui et par tous ceux qui sont ici présents et M. Comay se retranche derrière de simples allégations. Avec tout le respect que je dois aux membres de ce Conseil, je leur propose de réfléchir à nouveau au sens des paroles du Chef d'état-major d'Israël lorsqu'il a déclaré: "Nous sommes prêts à jouer le jeu" — et encore — "nous appliquerons les règles qui nous conviendront le mieux." Est-ce que ce sont là les paroles d'un membre du Conseil de sécurité, d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies qui respecte la Charte de l'Organisation des Nations Unies?

155. Je regrette profondément aussi que le représentant des Etats-Unis ait cru bon de consacrer au moins le tiers, sinon la moitié de son intervention

my statement of the other day replying to his. I will not be as lengthy as he was. I am fully aware that I am a plaintiff here. However, I crave the patience of the Council. I represent a small State. We have neither rockets nor any ballistic missiles nor intercontinental ballistic missiles. But we are strong in our faith; we are strong in our determination; we are strong in our attachment to our homeland which has been conquered from us by the support and criminal policy of the United States.

156. My reply to the representative of the United States is contained in the following few lines taken from a volume published by his own State Department to which I refer him. This is from a letter submitted by Brigadier Patrick J. Hurley, Personal Representative of President Roosevelt, to the President, dated Cairo, 5 May 1943, conveying the demands of the Zionist organization in Palestine to be supported by the United States Government:

"For its part, the Zionist organization in Palestine has indicated its commitment to an enlarged program for (1) a sovereign Jewish State which would embrace the whole of Palestine and probably Transjordania, (2) an eventual transfer of the Arab population from Palestine to Iraq, and (3) Jewish leadership for the whole Middle East in the fields of economic development and control."^{1/}

157. That is the policy that Syria has been fighting for the last eighteen to twenty years—a policy of aggression, a policy of throwing the Arab population out of its own land. And we have seen this in our own lifetime. That is the crux of the matter—not the Israeli representative who is speaking here, because he is only a shadow of the United States. And behind it all are the international petroleum cartels concerning which the representative of the United States knows a great deal more than I do. He knows about the \$1,000 million that his country is getting from the oil of the Arab world every year.

158. He spoke about mass media in Damascus. Can that be compared with the mass media of the United States? Twelve years of my career have been spent here in the United States. I have listened day and night to the discriminating descriptions and distortions of any Arab point of view. Can he compare what he referred to as Radio Damascus to the humiliation to which we are subjected on television, on the radio, in the movies and in the theatres? I said that the other day. I refer all members of the Council to whatever appeared about the Syrian complaint in the so-called free American Press. Free American Press—free for what; for the Zionist organizations which can pay money to the Press and buy it. But our radio is a free radio. It supports legitimate causes.

159. I apologize again for having taken the floor for such a long time. I assure you I would not have done so

d'aujourd'hui à la déclaration que j'ai faite l'autre jour en réponse à la sienne. Je ne prendrai pas aussi longtemps que lui. Je suis tout à fait conscient du fait que je suis ici le demandeur. Mais je supplie le Conseil d'être patient. Je représente un petit Etat. Nous n'avons ni fusées, ni engins balistiques ni engins balistiques intercontinentaux. Mais nous sommes animés de foi, de détermination et d'attachement à notre patrie qui nous a été ravie grâce à l'appui et à la politique criminelle des Etats-Unis.

156. La réponse que je fais au représentant des Etats-Unis se résume dans ces quelques lignes tirées d'une publication de son propre Département d'Etat et à laquelle je le renvoie. C'est un extrait d'une lettre envoyée au Président par le général Patrick J. Hurley, représentant personnel du président Roosevelt, expédiée du Caire le 5 mai 1943. Elle transmet les demandes de l'Organisation sioniste de Palestine que le Gouvernement des Etats-Unis devrait appuyer:

"Pour sa part, l'Organisation sioniste de Palestine s'est engagée à poursuivre un programme élargi en vue: 1) de la création d'un Etat juif souverain qui comprendrait l'ensemble de la Palestine et probablement la Transjordanie, 2) du transfert ultérieur de la population arabe de Palestine en Irak et 3) d'un rôle dirigeant des Juifs dans l'ensemble du Moyen-Orient dans le domaine du développement économique."^{1/}

157. Voilà la politique contre laquelle la Syrie lutte depuis 18 à 20 ans — une politique d'agression, une politique consistant à expulser la population arabe de sa propre terre. Nous en avons été témoins dans notre propre génération. C'est là que réside le problème — et non dans les paroles prononcées ici par le représentant d'Israël qui n'est que l'écho des Etats-Unis. Et derrière tout cela se trouvent les cartels internationaux du pétrole sur lesquels le représentant des Etats-Unis possède bien plus de renseignements que moi. Il est au courant du milliard de dollars que son pays obtient chaque année grâce au pétrole du monde arabe.

158. Il a parlé des moyens d'information de masse de Damas. Peut-on les comparer à ceux des Etats-Unis? J'ai passé 12 ans de ma carrière ici, aux Etats-Unis. J'ai entendu jour et nuit les descriptions et déformations discriminatoires de toute opinion arabe. Peut-il comparer ce dont il a parlé — Radio Damas — aux humiliations auxquelles nous sommes soumis à la télévision, à la radio, dans les films et les pièces de théâtre? Je l'ai déjà dit l'autre jour; j'ai demandé à tous les membres du Conseil de se reporter à tout ce qui paraît au sujet de la plainte syrienne dans la presse américaine soi-disant libre. La presse américaine libre, libre de faire quoi? Libre d'être achetée par les organisations sionistes qui peuvent lui verser de l'argent et l'acheter. Par contre, notre radio est une radio libre. Elle soutient des causes justes.

159. Je m'excuse à nouveau d'avoir parlé si longtemps. Je vous assure que je ne l'aurais pas fait s'il

^{1/} Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1943 (Washington [D.C.], United States Government Printing Office, 1964), vol. IV, p. 777.

^{1/} Voir Foreign Relations of the United States, Diplomatic Papers, 1943 (Washington [D. C.], United States Government Printing Office, 1964), vol. IV, p. 777.

had it not been for the very biased statements of the United States representative and his shadow in the Council, the Israel representative.

160. Again, I would close by saying that in the same years covered in that document, that is 1943, the leaders of the gangs of the Irgun Zvai Leumi, the Haganah and the Stern Gang, were given hero worship and a hero's reception in New York City and in other cities of the United States. One day the American conscience will be very heavy with guilt for what it did to the Arabs.

161. The PRESIDENT: I call on the representative of Iraq who wishes to make a very brief reply.

162. Mr. KHALAF (Iraq): I do not want to enter again into the statement just made by the representative of Israel, but I thought that two points were worth noting. I will try to repeat what he said to the Council a few minutes ago. He said: "I may confront the Council again with serious deterioration of the situation." That is exactly what we had in mind when we referred to declarations by some of his superiors and leaders on future confrontation with the Arabs and on the inevitability of war with the Arabs.

163. The other point that I want to make concerns really the United Arab Republic. However, the representative of the United Arab Republic is not here. If I understood the representative of Israel correctly he referred to a statement made in 1951 by the former representative of Israel concerning the non-existence of war—that Israel does not consider itself at war and that Egypt has no right to consider itself at war with Israel. To set the record straight, I might repeat what I said with respect to a statement made in 1956 by Mr. Ben-Gurion, the then Prime Minister of Israel. I said at the 1289th meeting—and this was not challenged by the representative of Israel when I said it—that Ben-Gurion had declared immediately before the aggression against Egypt in 1956 that the Armistice Agreement with Egypt was dead, as were the armistice lines. We can compare the statement made by the representative of Israel in 1951 and the statement made by the Prime Minister of Israel in 1956 immediately before the aggression against Egypt.

164. The PRESIDENT: I now call on the representative of Israel in exercise of his right of reply.

165. Mr. COMAY (Israel): I should like to make a correction. I did not say, as has just been alleged, that I would confront the Council with a deterioration of the state of tension. What I said was that if these raids were to continue they would be bound to produce serious tension and might confront the Council with another deterioration of the situation on the border.

166. The PRESIDENT: I now wish to make a brief statement, speaking as the representative of UGANDA, in explanation of the vote of my delegation. When I cast my vote on behalf of my delegation, I voted

n'y avait pas eu les déclarations très partiales du représentant des Etats-Unis et de celui qui lui fait écho dans ce Conseil, le représentant d'Israël.

160. Pour conclure, je répète qu'au cours des années auxquelles se réfère ce document, plus précisément en 1943, les chefs des gangs — Irgun Zvai Leumi, Haganah et Stern — ont été réverés et accueillis comme des héros dans la ville de New York et dans d'autres villes des Etats-Unis. Un jour la conscience américaine ploiera sous la culpabilité de ce qu'elle a fait aux Arabes.

161. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Irak, qui désire répondre brièvement.

162. M. KHALAF (Irak) [traduit de l'anglais]: Je ne veux pas revenir sur la déclaration que vient de faire le représentant d'Israël, mais je pense qu'il faut y relever deux points: je vais essayer de répéter ce qu'il vient de déclarer au Conseil il y a quelques instants. Il a déclaré: "Je pourrais avoir à saisir le Conseil d'une détérioration de la situation à la frontière." C'est exactement à quoi nous pensions lorsque nous avons parlé des déclarations faites par certains de ses supérieurs et des dirigeants israéliens sur de futures confrontations avec les Arabes et sur la guerre inévitable avec les Arabes.

163. L'autre point que je désire souligner intéresse en réalité la République arabe unie. Or le représentant de la République arabe unie n'est pas présent. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le représentant d'Israël, il s'est reporté à une déclaration faite en 1951 par l'ancien représentant d'Israël au sujet de la non-existence de la guerre — à savoir qu'Israël ne se considère pas en état de guerre et que l'Egypte n'a aucun droit de se considérer en guerre avec Israël. Afin de mettre les choses au point, je répète ce que j'ai déjà dit au sujet d'une déclaration faite en 1956 par M. Ben Gourion, alors Premier Ministre d'Israël. J'ai dit à la 1289ème séance — et ceci n'a pas été mis en doute par le représentant d'Israël lorsque je l'ai dit — que Ben Gourion avait déclaré juste avant l'agression de 1956 contre l'Egypte que la Convention d'armistice avec l'Egypte n'existe plus, pas plus que les lignes d'armistice. Nous pouvons comparer la déclaration du représentant d'Israël en 1951 à celle du Premier Ministre d'Israël en 1956 juste avant l'agression contre l'Egypte.

164. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël pour qu'il exerce son droit de réponse.

165. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je désire apporter une rectification. Je n'ai pas dit comme on vient de le prétendre que je saisirai le Conseil d'une détérioration de l'état de tension. Ce que j'ai dit c'est que si ces incursions continuent, elles provoqueront sans aucun doute de sérieuses tensions et risqueront de mettre le Conseil devant une nouvelle détérioration de la situation à la frontière.

166. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): En qualité de représentant de l'UGANDA, je désire à présent expliquer brièvement le vote de ma délégation. Lorsque j'ai voté au nom de ma délégation, j'ai voté ex-

expressly and exclusively for the draft resolution [S/7437]. I wish to make it abundantly clear that the stand taken by my delegation should not in any way be regarded as an expression of opinion or a passing of judgement on the rest of the agenda.

The meeting rose at 2.05 p.m.

pressément et exclusivement sur le projet de résolution contenu dans le document S/7437. Je veux affirmer sans équivoque possible que l'attitude de ma délégation ne doit en aucune façon être considérée comme l'expression d'une opinion ou d'un jugement sur le reste de l'ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.